

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G
CP/doc.3839/04 rev.1
30 mars 2004
Original: espagnol

RAPPORT ANNUEL DE LA
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ce document est distribué aux Missions permanentes
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation

*ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS
Washington, D.C.*

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

le 25 février 2004

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note datée du 18 février 2004 de M. Clovis Baptista, Secrétaire exécutif de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), accompagnant le Rapport annuel de la CITEL pour l'année 2003-2004, que cette dernière soumet à l'Assemblée générale.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

César Gaviria

Son Excellence
Monsieur l'Ambassadeur Paul Durand
Représentant permanent du Canada
près l'Organisation des États Américains
Président du Conseil Permanent
Washington, D.C.



CITEL
ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

SG/CITEL/CA.030/04

le 18 février 2004

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, aux fins prévues au paragraphe *f* de l'article 91 de la Charte de l'OEA, le Rapport annuel de la CITEL correspondant à l'année 2003, dans sa version originale en espagnol. Nous vous transmettrons ultérieurement les versions anglaise, française et portugaise.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération.

Clovis Baptista
Secrétaire exécutif
CITEL

Son Excellence
Monsieur César Gaviria
Secrétaire général
de l'Organisation des États Américains
Washington, D.C.

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CITEL, 1889 F ST. NW., WASHINGTON, D.C. 20006
TEL: + 1 202 458 3004 FAX: + 1 202 458 6854 e-mail: citel@oas.org
Web page: <http://www.oas.org/SP/PROG/CITEL/citel.htm>



Organisation des États Américains

**CITEL
RAPPORT ANNUEL
2003**

*Établi
par le
Secrétariat
de la CITEL*

Commission Interaméricaine des Télécommunications

TABLE DES MATIÈRES

Note de synthèse	2
1. INTRODUCTION	2
2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEL	3
2.1 OBJECTIFS ET FONCTIONS DE LA CITEL	3
2.2 MEMBRES ET PARTICIPANTS	4
2.3 STRUCTURE DE LA CITEL	5
3. ACTIVITÉS DE LA CITEL	5
3.1 COMITE DE COORDINATION DE LA CITEL	6
3.2 COMITE DIRECTEUR PERMANENT (COM/CITEL)	7
3.3 COMITE CONSULTATIF PERMANENT I	9
3.4 COMITE CONSULTATIF PERMANENT II: RADIOCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS RADIODIFFUSION	11
4. SOMMET DES AMÉRIQUES	14
5. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT	15
5.1 AMELIORATION DES PROCEDURES DE LA CITEL	15
5.2 REPRESENTATION DE LA CITEL DANS D'AUTRES FORUMS	16
6. INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DEPARITÉ HOMMES6FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITEL	16
7. RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX	17
8. STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL	20
8.1 CONVENTION DE LIMA	20
8.2 CONVENTION INTERAMERICAINE SUR LE PERMIS INTERNATIONAL D'OPERATEURS RADIO AMATEUR (PIRA)	21
8.3 PROTOCOLE D'AMENDEMENT A LA CONVENTION INTERAMERICAINE SUR LE PERMIS INTERNATIONAL D'OPERATEURS RADIO-AMATEUR (PIRA)	21
9. ACTIVITÉS DE FORMATION MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL/OEA	22
10. BUDGET DE LA CITEL	25
10.1 BUDGET ET EXECUTION POUR 2003	25
10.2 BUDGET POUR 2004	26
10.3 BUDGET AU TITRE DES BOURSES	26
10.4 FONDS EXTERNES	26
11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2004	27
12. RÉOLUTIONES À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA	29
ANNEXES	32
A. MEMBRES ASSOCIES.	32
B. TITRES DES RESOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DECISIONS APPROUVEES EN 2003	32

NOTE DE SYNTHÈSE

Pendant 2003, l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) a continué de s'élargir dans la région des Amériques, comme on témoigne la simple observation de la quantité de lignes téléphoniques, fixes ou mobiles, et de l'accès à l'Internet.

Cependant, le secteur des télécommunications ne s'est pas encore remis des effets du déclin des économies mondiales qui a commencé avec la désintégration de la bulle spéculative ("krach des dot.com") au début de 2000. En 2003, la chute spectaculaire des actions des entreprises de TIC a pris fin et la perte d'emplois enregistrée les années précédentes dans ce secteur s'est atténuée. Malgré cela, la situation demeure difficile, ce qui a mis à mal les opérations de la CITELE car ses membres associés, qui contribuent pour 40% à son budget, ont réduit leur contribution de 8% l'an dernier et 60% seulement d'entre eux ont versé leurs cotisations annuelles. La CITELE a donc dû entreprendre de grands efforts pour maintenir ses activités et exécuter ses mandats dans le domaine des télécommunications, qui est l'une des composantes les plus importantes de l'activité sociale, culturelle et politique du monde.

La transition à la société d'information et du savoir pose d'importants défis pour une organisation comme la CITELE qui est un forum dans lequel se réunissent le gouvernement et le secteur privé pour dynamiser le développement des TIC. Nous pouvons signaler entre autres:

- la nécessité d'énoncer des directives pour faire en sorte que cette transition soit efficace et équitable;
- la sélection des principaux thèmes dans lesquels peut être développée une vraie coopération régionale en vue de réduire l'hétérogénéité de la région en termes de diffusion des TIC;
- l'appui à l'établissement d'un cadre réglementaire et institutionnel adéquat pour atténuer les obstacles au revenu et assurer une véritable concurrence entre les fournisseurs de services pour maximiser les bénéfices;
- la formation aux questions de télécommunications des personnes qui travaillent dans ce secteur pour aider les pays à s'adapter aux changements rapides de l'environnement et à être à jour;
- la préservation et la promotion de la diversité culturelle et linguistique des peuples;
- la garantie de l'équité entre les sexes en ce qui concerne l'accès à l'information et au savoir.

Pour relever les défis lancés par la situation du secteur des télécommunications, la CITELE a pris une série d'initiatives en 2003 afin d'améliorer sa capacité de répondre aux besoins de ses États membres et membres associés. Parmi les principales mesures qu'elle a adoptées, il convient de mentionner les suivantes:

- Perfectionner son rôle en tant que forum pour la diffusion de l'information et la coordination régionale des télécommunications.

- Établir soigneusement les thèmes prioritaires à examiner pour s'attaquer rapidement aux questions les plus importantes et pouvoir ainsi susciter une participation plus active. À cette fin, la CITEL doit notamment s'efforcer de faire participer les nouveaux acteurs d'autres secteurs, en particulier les entreprises opérant dans des branches d'activité convergentes, les représentants des communautés d'utilisateurs, les institutions financières et les responsables de la réglementation.
- Améliorer la formation des personnes qui travaillent dans le secteur des télécommunications et accroître les possibilités d'apprentissage en renforçant la capacité d'introduire des innovations qui augmentent la productivité.
- Poursuivre la mise à jour du Livre bleu sur les politiques de télécommunications pour les Amériques afin d'utiliser de façon efficace les TIC au moyen de réglementations qui encouragent le développement de l'infrastructure des télécommunications et la concurrence entre les fournisseurs de services.
- Promouvoir la connectivité dans la région des Amériques par la diffusion de l'Agenda pour la connectivité dans les Amériques et le Plan d'action de Quito.
- Renforcer la coordination entre les organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux pour éviter le double emploi des activités.

La CITEL collabore activement avec d'autres acteurs qui s'intéressent à l'utilisation des TIC en tant qu'instrument de dynamisation du développement humain, économique et social pour coordonner les efforts, en réduisant la fracture numérique, et pour que nous puissions établir, dans le cadre fourni par l'Agenda pour la connectivité, la liaison qui permettra à l'être humain de se rapprocher notamment de l'emploi, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des spectacles.

La CITEL reconnaît les défis lancés par cette nouvelle société et s'engage de nouveau à persévérer pour encourager le développement harmonieux des réseaux et services de télécommunications en utilisant les systèmes les plus adéquats et efficaces dont elle dispose pour que nos peuples puissent tirer parti du potentiel offert par les technologies de l'information et de la communication. Cette tâche nous incombe à nous tous et c'est pourquoi nous invitons instamment les administrations et les membres associés à participer activement au forum de la CITEL pour atteindre cet objectif.

Le présent rapport contient une description des activités de la CITEL et des progrès réalisés par les Comités consultatifs permanents de la CITEL, ainsi que des projets de cette Commission pour l'année 2004.

1. INTRODUCTION

Le présent Rapport annuel est publié en application des dispositions de l'alinéa *f* de l'article 90 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA) et de l'article 17 du Statut de la CITEL. Son contenu est conforme aux directives énoncées par l'Assemblée générale de l'OEA aux termes de sa résolution AG/RES. 1452 (XXVII-O/97) en ce qui concerne l'établissement des rapports annuels d'activités des organes, organismes et entités de l'Organisation.

Le présent rapport couvre la période allant de janvier à décembre 2003.

2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEL

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) est une entité de l'Organisation des États Américains dont a porté création la résolution AG/RES. 1224 (XXIII-O/93) de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Charte de l'Organisation. La CITEL est dotée d'une autonomie technique pour remplir ses fonctions, dans les limites autorisées par la Charte de l'Organisation, son Statut et les mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale de l'Organisation.

2.1 Objectifs et fonctions de la CITEL

Objectifs

- a. Faciliter et promouvoir, par tous les moyens à sa portée, le développement continu des télécommunications dans le Continent.
- b. Promouvoir et encourager l'existence de télécommunications adéquates qui contribuent au processus de développement de la région.
- c. Organiser et promouvoir la tenue de réunions périodiques de techniciens et d'experts pour étudier la planification, le financement, la construction, le fonctionnement, la normalisation, l'assistance technique, l'entretien et d'autres questions liées à l'emploi et à l'exploitation des télécommunications dans les Amériques.
- d. Rechercher l'uniformisation des critères et des normes techniques de fonctionnement des systèmes afin de tirer le meilleur parti des installations disponibles pour chaque pays et pour la région en général dans le cadre de la normalisation globale au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT).
- e. Promouvoir et étudier l'assistance technique, conformément aux dispositions convenues avec les gouvernements des pays respectifs.
- f. S'efforcer de perfectionner et d'harmoniser les procédures administratives, financières et opérationnelles concernant la planification, l'installation, l'amélioration, l'entretien et l'exploitation des réseaux de télécommunications des États membres de la CITEL, compte tenu des recommandations de l'UIT.
- g. Recommander des études et promouvoir l'adoption d'accords officiels entre les gouvernements des États membres de l'Organisation sur la planification, l'installation, l'entretien et le fonctionnement des systèmes de télécommunications dans le Continent.

Fonctions

- a. Promouvoir ou entreprendre des études qui permettent un développement harmonieux des réseaux de télécommunications, au moyen de systèmes plus appropriés et efficaces que les systèmes disponibles.
- b. Demeurer en contact permanent avec les divers organismes internationaux, gouvernementaux ou non gouvernementaux, du secteur des télécommunications, et promouvoir la coordination de leurs activités avec les États membres de l'Organisation.
- c. Solliciter la coopération des organisations gouvernementales mondiales ou régionales, en particulier de l'UIT, l'Union des télécommunications des Caraïbes et les entités internationales de télécommunications qui jouissent du statut consultatif

- auprès des Nations Unies ou maintiennent des relations de coopération avec l'Organisation.
- d. Rassembler et diffuser entre les États membres de la CITELE l'information propre à la réalisation de ses objectifs, ainsi que toute autre information présentant un intérêt.
 - e. Agir en tant qu'organe consultatif principal de l'Organisation pour toutes les questions liées aux télécommunications dans le Continent américain.
 - f. Étudier les aspects juridiques des télécommunications, compte tenu des instruments interaméricains qui existent, en vue de préparer de nouveaux projets de convention dans ce domaine.
 - g. Étudier les problèmes juridiques liés aux transmissions directes par satellite, afin d'élaborer des projets de convention ou d'accord interaméricain dans ce domaine et définir une position uniforme sur cette question pour les États membres de la CITELE devant les organisations mondiales pertinentes.
 - h. Établir des études sur l'harmonisation et l'unification de la législation des États membres de la CITELE en matière de télécommunications.
 - i. Formuler des recommandations dans le domaine des télécommunications à l'intention des gouvernements des États membres de la CITELE, compte tenu des recommandations de l'UIT.
 - j. Préparer et coordonner la recherche portant sur le secteur des télécommunications et de l'électronique.
 - k. Examiner les autres questions relatives à la coopération interaméricaine dans le domaine des télécommunications qui lui sont confiées par l'Assemblée générale ou les Conseils de l'Organisation.

2.2 Membres et participants

Tous les États membres de l'Organisation ont qualité de membres de la CITELE.

Les organisations et entités habilitées à participer à ses réunions à titre d'observateurs sont les suivantes:

- Les Observateurs permanents de l'OEA et, sous réserve de l'approbation du COM/CITELE, les États américains qui ne sont pas membres de l'Organisation et qui ont demandé de participer à la réunion;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITELE, les États non américains qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses organismes spécialisés et qui ont demandé de participer à la réunion;
- Les organismes interaméricains spécialisés et les entités de l'Organisation ainsi que les organismes intergouvernementaux régionaux du Continent américain;
- L'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés;
- Les organismes internationaux et nationaux qui sont parties à des accords ou des ententes portant création de relations de coopération avec l'Organisation, ses organes, organismes ou entités, lorsque la participation d'observateurs est prévue par ces accords ou ententes;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITELE, les organisations et organismes internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux qui mènent des activités dans le secteur des télécommunications dans la Région et ont demandé de participer à la réunion.

En vertu du Statut de la CITEL, est également autorisée à y participer, à titre de membre associé des comités consultatifs permanents, toute entité, organisation ou institution liée au secteur des télécommunications et dotée de la personnalité juridique, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITEL. À partir de janvier 2004, les Membres associés versent une cotisation annuelle minimale de EU\$2 500 (CITEL/RES.40 (III-02)) par Comité consultatif permanent auquel ils choisissent de participer. Les Membres associés peuvent participer pleinement avec voix consultative mais sans droit de vote à toutes les activités du Comité consultatif qu'ils ont sélectionné et ils peuvent présenter des documents techniques et en recevoir du Comité en question ainsi que de ses groupes de travail et de ses groupes *ad hoc*. Au mois de décembre 2003, la CITEL comptait 187 Membres associés. Une liste complète des Membres associés figure dans la partie A de l'Annexe.

2.3 Structure de la CITEL

La structure de la CITEL est la suivante:

- Assemblée de la CITEL
- Comité directeur permanent (COM/CITEL)
- Comité de coordination
- Comités consultatifs permanents (CCP):
- Comité consultatif permanent I: Normalisation des télécommunications (CCP.I)
- Comité consultatif permanent II: Radiocommunications, y compris radiodiffusion (CCP.II)
- Secrétariat

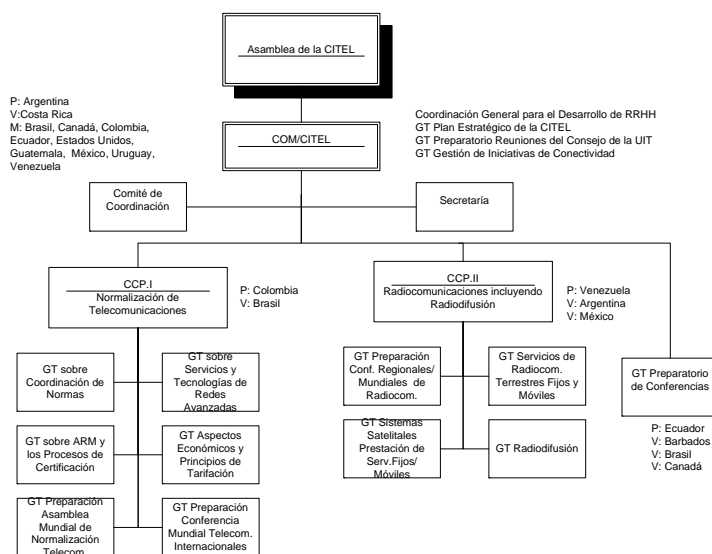
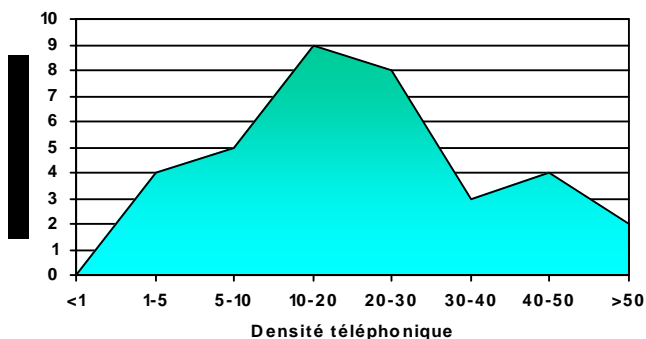


Figure 1: Organisation de la CITEL

Nous signalons que le Comité de coordination se réunit en général une fois par an et assiste la Commission dans l'administration et la planification stratégique de la Commission. Les Comités consultatifs permanents (CCP) prêtent des services consultatifs sur des questions qui relèvent de leur sphère de compétence respective. Les CCP établissent, selon les besoins, des groupes de travail et des groupes de travail *ad hoc* pour analyser des questions d'intérêt particulier. Actuellement, il existe 15 groupes de travail et groupes de travail *ad hoc* qui couvrent divers aspects des télécommunications et des radiocommunications.



3. ACTIVITÉS DE LA CITEL

Les facteurs principaux qui ont une incidence sur le secteur des

télécommunications sont le développement rapide des nouvelles technologies et des nouveaux

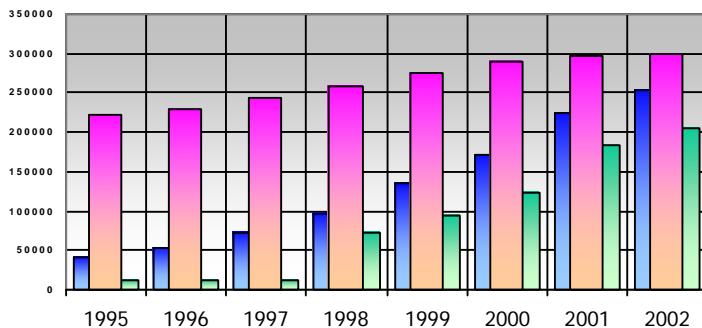


Figure 2: Situation des Amériques (Données 2002)

tant que Forum des télécommunications dans la région des Amériques, la CITEL a considérablement développé ses programmes d'activités, en accroissant ses responsabilités, ainsi que le nombre de ses publications, de ses participants et, partant son impact sur la région.

En 2003, la CITEL a organisé 7 réunions au cours desquelles ont été approuvées 62 résolutions, 7 recommandations et 27 décisions.

Figure 3: Densité téléphonique (nombre de lignes per 100 hab.) (Données: 2002)

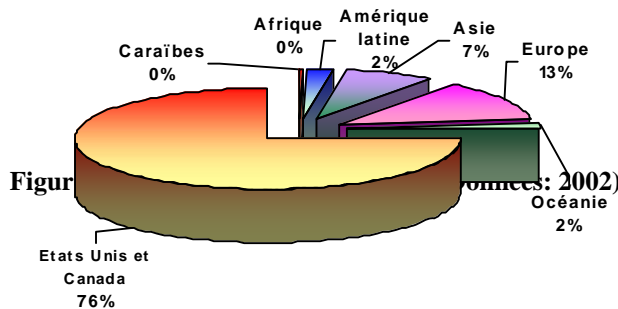
Le plus notables de 2003.

services, l'établissement de marchés libéralisés, la participation active du secteur privé, l'intégration d'acteurs d'autres secteurs et la création d'organes réglementaires indépendants. Comme la figure 2 l'indique, l'accès aux télécommunications dans le Continent s'élargit, mais les écarts sont encore grands comme il ressort des figures 3 et 4.

Depuis sa création, pour pouvoir préserver son rôle de chef de file en

reste de cette section comprend un résumé des résultats et activités les

3.1 Comité de coordination de la CITEL



La campagne d'exploitation des ressources matérielles et humaines, plusieurs activités ont eu lieu pendant cette semaine d'août.

Le Comité de coordination est composé du Président et du Vice-président du COM/CITEL et des Présidents des CCP. La IXe réunion de ce Comité a eu lieu du 13 au 15 août 2003 à Washington, DC, aux États-Unis. Le Comité a analysé les stratégies de la CITEL pour l'avenir et a joué un rôle actif dans la planification, l'organisation et la coordination des propositions pour la XIIIe réunion du COM/CITEL. Dans le cadre de la

Les 11 et 12 août 2003, ont également eu lieu la IXe réunion du Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la IIe réunion du Groupe de travail préparatoire des conférences. Le Conseil de l'UIT a tenu une réunion supplémentaire en octobre 2003 pour analyser le budget et les progrès réalisés dans la

préparation du Sommet mondial de la société de l'information (CMSI). Pour cette raison, la réunion du mois d'août a comporté une analyse des critères à appliquer pour la gestion et la présentation du budget de l'UIT, avec la formulation d'éventuelles orientations. Le Groupe de travail préparatoire des conférences a décidé de faire essentiellement porter son programme d'activités sur la coordination des préparatifs régionaux de la Conférence de plénipotentiaires, ainsi que de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT, qui auront lieu toutes les deux en 2006.

3.1.1 Autres activités tenues dans le cadre de la IXe Réunion du Comité de coordination

Dialogue régional sur les politiques de télécommunications: Le 14 août la CITELE a tenu son premier Dialogue régional sous forme de vidéoconférence/téléconférence qui a été parrainée par le Réseau mondial de formation pour le développement de la Banque mondiale. Ce dialogue régional a été animé par le Coordinateur de la CITELE pour la mise à jour du Livre bleu sur les Politiques de télécommunications pour les Amériques, et il a compté parmi ses participants à Washington les gouvernements des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Équateur, États-Unis, Guatemala, Mexique, Venezuela et par vidéoconférence/téléconférence: le Sous-secrétariat aux télécommunications du Chili, l'Office des télécommunications de la Commission des services publics du Belize, le Ministère du développement économique de Bolivie, la Commission nationale des télécommunications du Honduras (CONATEL), l'Institut dominicain des télécommunications (INDOTEL) de la République Dominicaine et la Société des télécommunications du Suriname. Ce dialogue avait pour objectif de permettre un échange de vues sur la mise à jour du Livre bleu et les thèmes prioritaires qui devront être incorporés dans cette nouvelle édition.

3.2 Comité directeur permanent (COM/CITELE)

Janvier-juillet 2003

Président: M. Marcelo Kohan (Argentine)
Vice-président: M. Álvaro Retana (Costa Rica)

Juillet- décembre 2003

Président: M. Mario Guillermo Moreno (Argentine)
Vice-président: M. Álvaro Retana (Costa Rica)

Le Comité directeur permanent est l'organe exécutif de la CITELE et se réunit une fois par an. Sa XIIIe réunion a eu lieu à El Calafate, en Argentine, du 16 au 19 décembre 2003.

Activités en cours et nouvelles initiatives

- Politiques de télécommunications pour les Amériques

Pendant cette réunion, les thèmes qui revêtent une importance stratégique pour la CITELE ont été examinés, tels que le plan de travail pour la mise à jour du Livre bleu "Politiques de télécommunications pour les Amériques", instrument destiné à aider les pays de la région à s'adapter à la dynamique du secteur des télécommunications en collaboration avec l'UIT.

- Sommet mondial sur la société de l'information

La première phase du Sommet mondial sur la société de l'information a eu lieu dans la ville de Genève du 10 au 12 décembre 2003. Toute une série de questions relatives à la société de

l'information y a été abordée et une [Déclaration de principes et un Plan d'action](#) y ont été adoptés. Le Plan d'action établit la ferme volonté d'atteindre des objectifs concrets pour "connecter le monde" et faire profiter plus facilement tous les pays des avantages offerts par les TIC en prévoyant des actions et des politiques aux niveaux international, régional et sous-régional pour remédier à la fracture numérique et garantir un développement harmonieux, équitable et juste pour tous. La deuxième phase aura lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005. À cette occasion, une séance spéciale a été tenue sur les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et confiée au Vice-secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, M. Roberto Blois, qui a indiqué les thèmes primordiaux et a analysé les engagements pris pour atteindre 10 buts d'ici à 2015. Il a été décidé que la Présidence du COM/CITEL travaillera dans le cadre d'une action coordonnée avec les États membres de la CITEL pour contribuer à la réalisation et la mise en oeuvre des objectifs, principes et activités prévus dans la Déclaration de principes et le Plan d'action, qui ont été approuvés dans la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information compte tenu de l'Agenda de la connectivité pour les Amériques et le Plan d'action de Quito. Un rapport annuel sera établi sur le stade d'exécution des objectifs retenus dans la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève aux niveaux régional, sous-régional et national pour être présenté à l'examen du Comité directeur permanent.

- **Livre sur la télésanté dans les Amériques**

Pendant les Sommets des Amériques, un accent particulier a été mis sur le rôle de la télésanté et de la télémédecine pour élargir l'accès à certains services. En 2003, la CITEL a élaboré le "Livre sur la télésanté dans les Amériques", dans lequel sont établies notamment des politiques et stratégies en vue de sa diffusion dans la région et dont la version finale a été approuvée pendant cette réunion. Ce livre sera distribué à tous les États membres au premier trimestre de 2004.

- **Sommet des Amériques**

Le Sommet extraordinaire des Amériques qui vient d'avoir lieu a mis en évidence dans la Déclaration de Nueva León l'importance que revêtent l'Agenda de la connectivité pour les Amériques et le Plan d'action de Quito et a réaffirmé qu'il s'engageait à encourager activement, dans la sphère des compétences nationales, l'accès, à des prix raisonnables, aux technologies de l'information et de la communication pour tous. Pour le Quatrième Sommet des Amériques qui aura lieu en Argentine en 2005, la CITEL fera une évaluation des initiatives de connectivité dans la région et présentera un projet de Plan d'action des télécommunications qui prenne en compte l'utilité d'avoir un guide pour le développement du secteur des télécommunications dans le Continent.

- **Cybersécurité**

Le COM/CITEL a pris connaissance de l'état d'avancement des activités menées dans le cadre de la Commission chargée de la question de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (Sécurité cybernétique), et a accepté de demander des renseignements aux États membres de la CITEL sur les efforts qu'ils déploient pour améliorer la cybersécurité, afin de mener à bien le plan de travail de la CITEL sur ce sujet.

Pendant cette réunion, les groupes indiqués ci-dessous se sont réunis:

- le Groupe de travail préparatoire des Réunions du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT): il a présenté les résultats de la réunion supplémentaire

du Conseil, comme il avait été prévu à la réunion du Comité de coordination d'août 2003.

- le Groupe de gestion des initiatives en matière de connectivité: il a pour objectif de déterminer les projets qui répondent aux besoins communs de la plupart des pays de la Région et, à cette occasion, il a approuvé son plan de travail.
- le Groupe de travail préparatoire des conférences: il a analysé les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résolutions et décisions émanées de la Conférence de plénipotentiaires. En ce qui concerne la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, il compte que des progrès importants auront lieu au premier trimestre de 2004. Il a approuvé un Projet de résolution par lequel les États membres et les Membres associés sont invités à impulser leurs activités par des moyens électroniques avec l'aide de l'UIT.

3.3 Comité consultatif permanent I

Membres du bureau: Janvier-décembre 2003

Présidente:	M ^{me} Martha Elena Pinto de De Hart (Colombie)
Président suppléant:	M. Félix Castro Rojas (Colombie)
Vice-président:	M. Marcos Bafutto (Brésil)

Le Comité consultatif permanent I est le comité technique consultatif de la CITEEL en matière de processus de certification des équipements de télécommunications, principes de tarification et coordination des normes de réseaux et de services de télécommunications, dans le but de garantir l'interopérabilité de ces réseaux et services dans la Région. Il a tenu deux réunions en 2003: la II^e réunion du 7 au 10 avril 2003, dans la ville de Guatemala, au Guatemala, et la III^e réunion du 22 au 26 septembre 2003 dans la ville de Mexico, au Mexique.

Activités en cours et nouvelles initiatives

- Coordination des normes

Pour pouvoir réduire la fracture concernant la normalisation entre les pays développés et les pays en développement, il a adopté: le Dossier technique sur les normes des réseaux de la prochaine génération, qui est une nouvelle proposition de recommandation dans la série Y.2000 de la Commission d'études 13 de l'UIT-T sur les Réseaux de la prochaine génération, la question 19/2 de l'UIT-D: "Stratégie de migration des réseaux à commutation de circuits vers des réseaux à commutation par paquets" et la question 20/2 de l'UIT-D "Examen des technologies d'accès pour les communications à large bande", des recommandations de référence pour les télécommunications concernant le réseau coeur construit à partir de ANSI-41 avec réseau d'accès multiple par répartition de code (CDMA2000) et le réseau central du système de télécommunications mobiles universelles (UMTS) établi à partir du Système mondial de communications mobiles (GSM) avec réseau d'accès de radio terrestre UMTS (UTRAN).

- **Accord de reconnaissance mutuelle concernant les équipements de télécommunications (ARM)**

Les travaux d'harmonisation des processus d'évaluation de la conformité dans la région se sont poursuivis et une version préliminaire du "Livre jaune sur les processus d'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications dans les Amériques" est désormais disponible.

- **Cybersécurité**

À sa XII^e Réunion tenue en décembre 2002, le COM/CITEL a convenu de poursuivre les travaux pour sensibiliser toutes les parties au risque que comportent les réseaux et systèmes d'information et de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux risques de sécurité en intervenant rapidement en cas d'incidents cybernétiques. À ce sujet, la CITEL a participé à l'organisation de la Conférence sur la sécurité cybernétique, qui a eu lieu à Buenos Aires, en Argentine, les 28 et 29 juillet 2003, et elle a commencé à travailler avec le CICTE et le Groupe d'experts gouvernementaux sur le délit cybernétique de la REMJA à l'élaboration d'un projet de stratégie intégrée pour les États membres sur la sécurité cybernétique; lequel aborde les aspects multidimensionnels et multidisciplinaires de la sécurité cybernétique.

- **Rapport sur les nouvelles technologies et les nouveaux services**

Plusieurs travaux sont en cours, qui fourniront des informations techniques qui serviront de guide sur les nouvelles technologies et les nouveaux services en particulier pour attirer l'attention des autorités chargées de formuler les politiques de promotion du développement des réseaux et des services de télécommunications, et qui prendront en compte, spécialement, les avantages de l'évolution rapide vers une infrastructure nationale à large bande.

- **Préparation de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-2004)**

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications a lieu tous les quatre ans et a pour objectif de coordonner l'élaboration des normes mondiales applicables aux réseaux et services de télécommunications. Le groupe de travail de la CITEL qui prépare cette réunion a déjà adopté la procédure pour la présentation des propositions interaméricaines lors de la prochaine AMNT-04 qui aura lieu à Florianópolis, au Brésil, en octobre 2004. On s'attend que cette Assemblée portera sur un large éventail de sujets, y compris les réseaux fondés sur le protocole Internet, les télécommunications mobiles internationales, l'infrastructure de réseaux optiques et les nouvelles technologies émergentes.

- **Livre sur la télésanté**

Le Livre sur la télésanté dans les Amériques a été élaboré conjointement avec l'UIT et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), et avec l'appui de l'Association hispano-américaine des Centres de recherche et des entreprises de télécommunications. Il avait pour objet de faire le point de la situation de la télémédecine et de la télésanté dans la Région des Amériques pour permettre d'avoir un élément de comparaison entre eux et connaître les activités d'investissement correspondantes. Il a également été proposé de faire un travail préliminaire qui permette de mettre l'accent sur certaines pratiques qui se sont révélées efficaces afin de déterminer la meilleure façon de mener les travaux ultérieurs sur les pratiques dans la télémédecine. On espère le diffuser au premier trimestre de 2004.

- **Séminaires, ateliers et réunions d'information**

La III^e réunion a été marquée par: a) une activité conjointe CITEL, UIT et le secteur privé destinée à connaître les besoins des pays et les attentes et les difficultés du secteur privé; b) l'Atelier

sur les accords de reconnaissance mutuelle. L'année 2004 comportera un Atelier sur les aspects économiques des télécommunications (IV^e Réunion du CCP.I) et deux Ateliers offerts en collaboration par l'UIT-D sur la cybersécurité (IV^e réunion du CCP.I) et les Réseaux de la prochaine génération (V^e réunion du CCP.I) respectivement.

3.4 Comité consultatif permanent II: Radiocommunications y compris la radiodiffusion

Membres du bureau:

Janvier-juillet 2003

Président: M. Jesse Chacón (Venezuela)
Président suppléant: M. Mikhail Marsiglia (Venezuela)
Vice-présidents: (Argentine)
(Mexique)

Juillet-décembre 2003

Président: M. Alvin Lezama (Venezuela)
Président suppléant: M. Mikhail Marsiglia (Venezuela)
Vice-présidents: M. Héctor Carril (Argentine)
M. Carlos Merchán (Mexique)

Le Comité consultatif permanent II est l'organe technique consultatif de la CITEL pour la coordination et l'harmonisation des normes relatives à l'utilisation du spectre, ainsi que pour la planification et l'utilisation efficace du spectre radioélectrique et des orbites des satellites pour les services de radiocommunications, y compris la radiodiffusion. Deux réunions ont eu lieu en 2003: la I^{ère} réunion du 3 au 7 février 2003, à Orlando, en Floride (États-Unis) et la II^e réunion du 20 au 24 octobre à San Salvador, El Salvador.

Activités en cours et nouvelles initiatives

Ce Comité a réalisé des progrès extraordinaires cette année, dont les principaux sont les suivants:

- Conférence mondiale des radiocommunications.

La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) est le forum international dans lequel les États membres se réunissent pour examiner le traité international dit Règlement des radiocommunications, qui contient les attributions de fréquences à plus de 40 services de radiocommunications qui vont des services aux opérateurs radio-amateur et aux spécialistes des radiocommunications aux technologies mobiles sans fil et aux communications par satellite.

La CITEL a présenté 279 propositions interaméricaines (IAP) devant la conférence de 2003, et il y a eu des coordinateurs pour chacun des 48 points de l'ordre du jour, lesquels ont suivi toutes les questions et évalué les décisions à prendre pendant les 55 réunions de coordination avec les administrations des Amériques, pour être en mesure d'aller de l'avant. Ces réunions sont venues s'ajouter au calendrier déjà bien rempli des comités et des plus de 44 groupes ad hoc, sous-groupes de travail ou groupes de rédaction que les comités ont créés pour résoudre des questions particulières. Cette Conférence a confirmé l'importance que revêt le travail préparatoire des organisations

régionales de télécommunications en raison des avantages qu'il offre aux États membres et aussi de l'occasion qu'il donne de tenir des pourparlers interrégionaux avant la réunion. Grâce à ces préparatifs, il a été plus facile de parvenir à un consensus pendant la Conférence. Pour la CITEL, le résultat a été positif, puisqu'un pourcentage élevé des propositions interaméricaines a été accepté.

Après quatre semaines de négociations, la CMR-03 a mis au point un programme détaillé d'action pour le secteur des radiocommunications mondiales qui lui permettra de faire face à la demande croissante d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques, ressource limitée par nature. Parmi les points saillants de la Conférence, il convient de mentionner les suivants:

- Nouvelles attributions des fréquences au service mobile dans les bandes 5 150-5 350 MHz et 5 470-5 725 MHz pour l'installation de systèmes d'accès sans fil et, en particulier, le réseau local sans fil (RLAN). Les systèmes sans fil qui ne requièrent pas d'autorisation individuelle sont utilisés pour créer des réseaux à large bande dans les foyers, les bureaux et les écoles.
- Approbation d'une résolution relative à l'installation de nouvelles technologies pour des applications de protection publique et de secours d'urgence à large bande et à bande moyenne. Actuellement, les applications de protection et de secours d'urgence sont principalement des applications voix et données à faible débit en bande étroite. Il est à prévoir qu'à l'avenir de nombreuses applications seront des applications à bande moyenne (à débit de 384 à 500 kbit/s) et/ou à large bande (à débit de 1 à 100 Mbit/s). Les pays sont instamment invités à utiliser le plus possible les bandes harmonisées à l'échelle régionale pour la protection publique et les secours d'urgence.
- Les stations placées sur des plates-formes à haute altitude (HAPS) se trouvent dans une phase de développement avancée et certains pays ont notifié à l'UIT ce type de systèmes dans les bandes 47,2-47,5 GHz et 47,9-48,2 GHz. Une nouvelle résolution a été approuvée sur l'éventuelle utilisation des bandes 27,5-28,35 GHz et 31-31,3 GHz par HAPS du service fixe. La création de tout nouveau service, tel que les HAPS, exige des investissements considérables et en décider la création donne aux fabricants et exploitants la confiance nécessaire pour aller de l'avant.
- Une nouvelles résolution a été approuvée sur l'utilisation de la bande 108-117,975 MHz pour les services aéronautiques, dans laquelle il est admis que la communauté aéronautique doit fournir des services supplémentaires pour améliorer les systèmes de navigation et de surveillance, ainsi que l'accès des passagers aux services courriel et à l'Internet par des liaisons de données de télécommunications. Les fonctions de surveillance comprennent l'observation de l'emplacement et de la vitesse de l'aéronef, ainsi que les conditions météorologiques aux fins de contrôle du trafic aérien et de l'emplacement géographique, pour la prévention de collisions entre avions.
- Une augmentation constante et généralisée de la demande de services à large bande a été observée, tels que les services fournis par les applications à forte densité du service fixe par satellite (HDFSS). Le HDFSS est une application avancée de communication à large bande qui permet d'avoir accès aux nombreuses applications de télécommunications à large bande par des réseaux de communications fixes (en particulier l'Internet). La CMR-03 a approuvé des directives appelées à régir l'installation du HDFSS dans plusieurs bandes de fréquence qui en faciliteront l'installation et contribueront à un élargissement maximal de l'accès mondial et à la réalisation d'économies d'échelle.
- La demande de services mondiaux de communications à large bande a augmenté et on dispose de la technologie qui permet aux embarcations d'utiliser des réseaux du service fixe

par satellite (SFS) pour offrir de nombreux services de communications, tels que l'accès à l'Internet. Malgré diverses inquiétudes d'ordre technique et réglementaire, il a été décidé d'admettre les stations terrestres à bord de navires (ESV) qui transmettent dans les bandes 5 925-6 425 MHz et 14-14,5 GHz, pourvu que soient respectées certaines limitations techniques concrètes.

— Les préparatifs de la prochaine CMR qui aura éventuellement lieu en 2007 ont commencé.

- **Harmonisation des licences d'exploitation des réseaux du service par satellite pour les systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles (GMPCS).**

Les systèmes GMPCS sont des systèmes de satellites, géostationnaires ou non, fixes ou mobiles, à large bande ou à bande étroite, mondiaux ou régionaux, qui permettront de fournir des services de télécommunications directement et d'une manière transparente aux usagers au moyen d'une constellation de satellites.

Actuellement, les pays membres de la CITELE ont une variété de règlements en ce qui concerne les autorisations, ce qui peut se prêter à des incohérences dans l'application des procédures au niveau régional. C'est pourquoi, la CITELE a commencé à énoncer des directives à des fins d'harmonisation. Cela se traduira par une économie de temps et éventuellement de coût des formalités, permettant ainsi aux régions éloignées d'avoir accès à ces services qui sont particulièrement utiles.

- **Directives relatives à l'application de règlements nationaux qui facilitent le déploiement de services par satellite, en particulier les services à large bande, dans les Amériques.**

Le Troisième Sommet des Amériques (Québec, 2001) a demandé aux "ministères ou aux départements chargés des télécommunications et aux organismes de réglementation pertinents de coopérer au sein de la CITELE afin de clarifier et de simplifier les règles régissant la fourniture de services par satellite dans nos pays ..." et de "promouvoir la modernisation et l'élargissement de l'infrastructure des télécommunications dans les zones rurales et urbaines, par l'introduction opportune de nouvelles technologies et de nouveaux services, en particulier de technologies à large bande ...".

Pendant la Deuxième Réunion du CCP.II d'importants progrès ont été réalisés lors d'une table ronde sur les services de télécommunications par satellite à large bande, qui a donné lieu à des débats très intéressants et a débouché sur l'approbation d'une recommandation adressée aux Administrations de la CITELE. Celle-ci vise à promouvoir la mise en place de systèmes par satellite à large bande moyennant l'application de conditions réglementaires appropriées et souples qui permettent de mettre au point des services à large bande, d'y avoir accès et de les utiliser. Cette recommandation comprend par ailleurs une série de directives ayant pour objet de promouvoir l'installation d'une infrastructure satellitaire, en particulier pour les services à large bande.

- **Utilité et bien-fondé de l'application du plan d'action du Sommet des Amériques dans lequel est recommandée une norme continentale commune pour la radiodiffusion de la télévision numérique terrestre dans les Amériques.**

La IIe réunion a approuvé une résolution qui revêt une grande importance pour l'avenir de la région et qui encourage l'adoption par les États membres d'une approche commune pour la radiodiffusion de la télévision numérique terrestre, ce qui permettra de faciliter l'application la plus rapide possible de ces systèmes dans toute la région. L'effet multiplicateur d'économies d'échelle

considérables assurera en outre un processus de conversion harmonieux d'un système de télévision analogique à un système numérique et fera un usage plus efficace du spectre électromagnétique par le passage à un service de télévision numérique.

- **Séminaires, ateliers et réunions d'information**

La I^{ère} réunion a comporté le Séminaire sur le thème des services par satellite à large bande. Il a été l'occasion de donner un aperçu général de ces services, d'analyser les applications existantes, de formuler des généralités et de définir les besoins pour la prestation de services à large bande dans les Amériques. Lors de la II^e réunion du Comité, une table ronde a eu lieu, qui avait pour objet de débattre la question des services à large bande par satellite et qui a abouti à l'approbation de directives visant à simplifier les procédures et normes qui régissent la prestation de ces services.

Lors de cette même II^e réunion, un séminaire a été offert conjointement avec l'AHCIET sur le thème de l'accès sans fil à large bande, qui a été particulièrement axé sur 4 domaines thématiques portant sur le déploiement de services à large bande: avantages économiques et sociaux, déploiement des services à large bande dans le monde réel et leçons tirées, technologies émergentes et élaboration et application de normes. Ce séminaire a conclu que le déploiement des services à large bande présente un grand avantage social et économique. La discussion a porté sur la nécessité d'un examen approfondi de la façon de parvenir à la viabilité commerciale et technique du service d'accès par large bande. L'importance d'adopter une approche commune en ce qui concerne "l'accès aux réseaux" et "la large bande" a été clairement mise en évidence dans tous les groupes de discussion.

4. SOMMET DES AMÉRIQUES

Comme il se dégage de son rapport annuel de 2002, la CITELE a établi le document de base de l'Agenda de la connectivité pour les Amériques et du Plan d'action de Quito et, compte tenu de son caractère multisectoriel, elle a décidé de transmettre ces documents au Secrétariat exécutif des Sommets de l'OEA en vue de leur application. La CITELE a continué d'axer ses activités sur les thèmes du plan qui sont en rapport avec son mandat et elle contribuera à la diffusion et à la compréhension du concept d'agenda de la connectivité. Sur le plan intérieur, la CITELE tiendra périodiquement des forums des deux Comités consultatifs permanents pour impulser la connectivité. Ces forums permettront aux fonctionnaires des administrations et aux Membres associés de la CITELE de mettre en commun leurs expériences et de créer des alliances pour mener à bien des activités d'intérêt commun.

La CITELE a créé et tient à jour une page d'information sur la connectivité sur son site Web pour faciliter l'échange d'informations sur ce sujet dans le monde entier.

Les dernières activités de Comités consultatifs ont permis de progresser rapidement dans l'exécution des mandats confiés à la CITELE par le Troisième Sommet, en particulier les suivants:

- Simplifier les normes qui régissent la prestation de services satellitaires dans nos pays.
- Promouvoir la modernisation et l'accroissement de l'infrastructure des télécommunications dans les zones rurales et urbaines par l'utilisation en temps opportun de nouvelles technologies et services.
- Faciliter l'amélioration des ressources humaines dans le secteur des télécommunications au moyen de programmes de formation continue.

— Proposer des mesures destinées à moderniser les législations nationales.

Pour le Quatrième Sommet des Amériques qui aura lieu en Argentine en 2005, la CITELE effectuera une évaluation des initiatives relatives à la connectivité dans la région et présentera un projet du Plan d'action des télécommunications qui tienne compte de l'utilité d'avoir un guide pour le développement du secteur des télécommunications dans le Continent.

5. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Les fonctions et attributions principales du Secrétariat sont décrites aux articles 25, 26 et 27 du Statut de la CITELE et aux articles 91 et 92 du Règlement de la CITELE.

5.1 Amélioration des procédures de la CITELE

La CITELE poursuit ses activités de mise à jour de sa nouvelle page (<http://www.citel.oas.org>). En outre, elle mettait en place il y a un an l'accès sans fil aux documents pendant ses réunions, ce qui lui a permis de réduire notablement les coûts y afférents.

De plus, le Secrétariat de la CITELE a élaboré et appliqué un système de gestion pour l'Accord de reconnaissance mutuelle des équipements de télécommunications (ARM) au moyen duquel il peut mettre à jour et stocker des informations sur une page de l'Internet, permettant ainsi d'améliorer l'accès à l'information.

La Superintendance des télécommunications (SIT) du Guatemala, par l'intermédiaire de son expert, M. Saúl Melgar, a mis en service un nouveau système de contrôle et de surveillance des documents. Le Secrétariat se rend compte de l'appui précieux offert par la SIT et en particulier par M. Saúl Melgar à la mise au point de ce système qui simplifiera toutes les activités de la CITELE. Grâce à cette application, la liste des documents et la page Web que les usagers utilisent pour y avoir accès par le réseau sans fil de la CITELE apparaîtront automatiquement. Ce système sera désormais utilisé dans toutes les réunions de la CITELE avec une économie de coût pour les pays hôtes en termes de personnel.

5.2 Représentation de la CITELE dans d'autres forums

En sus du calendrier des activités régulières de la CITELE, le Secrétariat a participé aux réunions indiquées ci-dessous.

Réunion	Siège et date	Représentant(e)
Atelier UIT/CEPALC sur l'accès universel aux services de télécommunications pendant la Réunion régionale préparatoire du Sommet mondial de la société de l'information (bourse de UIT)	Bávaro, Punta Cana, République Dominicaine 29-31 janvier 2003	Clovis Baptista
Réunion de l'organisme Action Caraïbes Amérique latine (CLAA) sur la compétitivité des Caraïbes	Bridgetown, Barbade 1-2 avril 2003	Clovis Baptista
ICA Réunion du Conseil consultatif continental (HAB) (bourse de l'ICA)	Río de Janeiro, Brésil 3-5 juin 2003	Clovis Baptista
Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT	Genève, Suisse 6-19 juin 2003	Clovis Baptista
Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT	Genève, Suisse 6 juin-11 juillet 2003	Graciela Piedras
Conférence spéciale sur la cybersécurité	Buenos Aires, Argentine 28-29 juillet 2003	Clovis Baptista
Séminaire de reformulation dans l'étude des coûts du secteur téléphonique	Buenos Aires, Argentine 28 août 2003	Clovis Baptista
IVe Conférence internationale des télécommunications ACIEM/CRT (bourse de l'ACIEM)	Bogotá, Colombie 4-5 septembre 2003	Clovis Baptista
Atelier sur les indicateurs d'accès communautaire aux TIC (bourse de l'UIT)	Mexico, D.F., Mexique 6-8 octobre 2003	Graciela Piedras
XVIIe Congrès national de télécommunications et IXe Congrès andin (bourse de la CINETEL)	Cartagena de Indias, Colombie 29-30 octobre 2003	Graciela Piedras
27ème Conférence de la CLAA à Miami	Miami, Floride, EUA 9 décembre 2003	Graciela Piedras
IV Colloque mondial des régulateurs de l'UIT et Sommet mondial de la société de l'information	Genève, Suisse 8-12 décembre 2003	Clovis Baptista

6. INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITELE

Plusieurs des membres du personnel de la CITELE ont suivi en 2003 des cours pour connaître les programmes et politiques de l'Organisation en ce qui concerne l'intégration de la perspective de parité hommes -femmes. La CITELE a intégré la perspective de parité hommes-femmes dans plusieurs de ses activités.

La CITELE a toujours encouragé parmi son personnel la participation pleine et égalitaire de la femme au processus de prise de décisions à tous les échelons, comme en témoigne un simple aperçu de la liste des membres de son bureau et du nombre des femmes qui occupent des postes de premier plan.

Durant la réunion du COM/CITELE, une résolution a été approuvée par laquelle la Coordination générale de développement des ressources humaines s'est vu confier l'organisation des activités nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes, dont notamment:

- a. Déterminer dans chaque administration un point de contact responsable.
- b. Promouvoir l'application des politiques d'égalité des sexes qui existent dans les pays dans le secteur des télécommunications.
- c. Recueillir et diffuser des statistiques ventilées par sexe en introduisant des instruments de mesure qui permettent d'obtenir des informations sur des thèmes clés pour connaître la situation de la femme "travaillant avec des moyens électroniques".
- d. Promouvoir l'égalité des chances dans les programmes de formation, en demandant à l'OEA de dispenser des cours à distance sur la promotion de l'égalité des sexes, lesquels peuvent être diffusés auprès des administrations par les noeuds du Centre d'excellence.

Ces activités seront réalisées en collaboration avec la Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États Américains.

RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

La coopération entre la CITELE et les organismes internationaux et régionaux continue de se développer dans l'objectif d'améliorer l'efficacité, d'éviter les doubles emplois et de réduire le délai de règlement des conflits grâce à l'examen prématuré de diverses questions. Ces Accords de coopération ne sont pas une fin en soi, mais visent par la coopération avec d'autres organismes sur des thèmes d'intérêt commun, à susciter la synergie qui permettra d'accroître l'efficacité des parties. En général, ils prévoient la coordination et la coopération dans l'exécution d'activités que les deux parties ont incorporées dans leur programme de travail annuel, comme par exemple: l'organisation de séminaires sur des thèmes d'intérêt commun; la collaboration à des projets conjoints; les activités de formation et les publications communes. De même, selon ces accords, les parties auront accès aux documents et publications se rapportant à leurs programmes et activités. Grâce aux efforts conjugués de ses Comités consultatifs permanents, la CITELE est amplement reconnue par la communauté internationale comme en témoigne le nombre d'accords de coopération qui ont été signés.

Parmi les activités découlant de ces Accords, nous pouvons signaler pour 2003: l'élaboration du Livre sur la télésanté (UIT, OPS, AHCIEE, 2003), la mise à jour du Livre bleu (UIT, 2003-2004) et le Séminaire conjoint avec l'AHCIEE sur les services sans fil à large bande (AHCIEE, 2003).

Quant aux activités de préparation des conférences mondiales des radiocommunications de l'UIT, le processus de coordination avec l'APT et la CEPT est maintenu selon des principes de permanence et d'amélioration continue. Par ailleurs, les préparatifs de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de l'UIT qui aura lieu en 2004 ont commencé.

Les organisations avec lesquelles la CITEL a signé un Accord de coopération figurent au Tableau ci-dessous.

Organisme	Objectif	Date de signature
Association hispanoaméricaine des centres de recherche et des entreprises de télécommunications (AHCJET)	Promotion du développement des divers aspects techniques, gestionnels et formatifs concernant les télécommunications, par un accroissement maximal des possibilités dans les domaines de la recherche, des études et de la gestion des entreprises.	15 novembre 1996
Association latinoaméricaine des télécommunications mobiles (ALACEL)	Association sans but lucratif des entreprises de téléphonie mobile d'Amérique latine ayant pour objectifs: 1) représenter et défendre les intérêts généraux dans les activités et processus de ses entreprises affiliées dans le domaine de la téléphonie mobile en Amérique latine. 2) faire fonction d'organe de consultation et de collaboration avec les autorités régulatrices des gouvernements latinoaméricains pour l'élaboration et l'exécution de politiques, programmes et instruments qui facilitent l'expansion des services de téléphonie. 3) maintenir et resserrer les relations entre les entreprises et les organismes ou associations liées aux télécommunications mobiles en vue de l'exécution de toutes les activités nécessaires et appropriées à leur développement maximal.	31 mai 2002
Association des entreprises de télécommunications de l'Accord sous-régional andin (ASETA)	Organisme international possédant une vaste expérience dans le domaine des télécommunications.	14 décembre 2001
Alliance pour les solutions de télécommunications (ATIS) Comité T1 (États-Unis)	Fournir les normes nécessaires à la planification, la conception et l'exploitation des télécommunications mondiales end-to-end et des services de télécommunications connexes.	24 août 2001
Union africaine des télécommunications (ATU)	Agence de l'Union africaine (UA) qui a été créée à la Quatrième session ordinaire de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union panafricaine des télécommunications (PATU) pour succéder à l'Union panafricaine des télécommunications. Elle a pour objectif de promouvoir le développement rapide de l'infocommunication en Afrique pour obtenir, le plus efficacement possible, l'accès et le service universel, en plus de la connectivité complète entre les pays.	13 juin 2003
Action Caraïbes et Amérique centrale (CCAA)	Organisation privée indépendante pour la promotion du développement économique sous l'égide du secteur privé dans la région des Caraïbes et d'Amérique centrale.	16 août 2002
Groupe de développement des systèmes CDMA (CDG)	Consortium de sociétés qui se sont groupées pour jouer un rôle de premier plan dans l'adoption et l'évolution des systèmes CDMA dans le monde entier.	21 octobre 2003

Organisme	Objectif	Date de signature
Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)	Organisation indépendante qui coopère avec l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange ainsi que d'autres organisations interinstitutionnelles pertinentes, et des organisations liées aux courriels et communications électroniques	21 mars 2002
Institut européen des normes de télécommunication (ETSI)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications, à la technologie de l'information, à la radiodiffusion sonore et à la télévision et élabore des normes européennes dans le secteur des télécommunications.	17 juillet 2001
Forum mondial VSAT	Organisation sans but lucratif, indépendante, qui encourage le développement économique sous l'égide du secteur privé dans le monde, y compris les Amériques.	1 ^{er} octobre 2003
Fédération astronautique internationale (IAF)	Organisation non gouvernementale et sans but lucratif dont l'objectif est de faire progresser la connaissance de l'espace et le développement et l'application des ressources spatiales au profit de l'humanité.	25 août 2003
Organisation panaméricaine de la santé (OPS)	Agence publique de santé publique ayant 100 ans d'expérience concernant l'amélioration de la santé et du niveau de vie dans les Amériques. Reconnue au plan international comme faisant partie des Nations Unies, en tant que Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour les Amériques. L'Accord avec l'OPS porte expressément sur la collaboration à la préparation du Livre sur la télésanté.	19 septembre 2003
Association de l'industrie des télécommunications (TIA) (États-Unis)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications par un processus fondé sur l'accord de toutes les parties intéressées. A été accréditée par l'Institut national américain des normes (ANSI) et a assuré la conformité de TIA avec les règles d'ANSI à des fins de transparence et d'équilibre. TIA a pour objectif de contribuer à une normalisation mondiale au niveau international et coopère très étroitement avec les organisations de normes d'Europe et d'Asie.	20 août 2001
Commonwealth régional dans le domaine des communications (<i>Federación de la Mancomunidad Regional en el Área de Comunicaciones</i>) (RCC)	Créé par les administrations des communications des États figurant ci-après conformément à l'Accord portant création d'un commonwealth régional dans le domaine des communications (17 décembre 1991) dans l'objectif de mener de vastes activités de coopération et des actions coordonnées entre les États dans le domaine des communications postales et les télécommunications. (République d'Azerbaïdjan, République d'Arménie, République de Bélarus, <u>Géorgie</u> , République du Kazakhstan, République <u>kirghize</u> , République <u>de Moldova</u> , Fédération de Russie, République <u>du Tadjikistan</u> , République de <u>Turquie</u> , Turkménistan, République	14 août 2002

Organisme	Objectif	Date de signature
	d'Ouzbékistan, République d'Ukraine)	
Union postale des Amériques, d'Espagne et du Portugal (UPAEP)	Organisme intergouvernemental ayant pour mission de coordonner la réglementation et l'orientation de l'activité postale en général entre ses pays membres, pour assurer la prestation du service universel dans des conditions d'égalité d'accès, comme moyen de garantir la qualité de la prestation et protéger les droits des clients.	29 mai 2002
Union internationale des télécommunications	Organisation internationale du Système des Nations Unies dans laquelle les gouvernements et le secteur privé coordonnent les réseaux et services de télécommunications mondiales. Note: cet Accord a été signé entre l'UIT et l'OEA, non la CITEL en particulier.	16 mai 1969

8. STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL

8.1 Convention de Lima

La Convention interaméricaine de service de radio amateur a été adoptée à Lima (Pérou) en 1987 lors de la Cinquième Conférence interaméricaine des télécommunications (CITEL/RES. 130 (V-87)) et amendée à la Première réunion extraordinaire de l'Assemblée de la CITEL en 1988 (CITEL/RES.141 (I/E-88)) pour permettre et faciliter la pleine participation des États membres de la CITEL. Cet instrument met à la disposition des citoyens d'un État membre les services radio amateur sur le territoire d'un autre État membre.

Cette convention est entrée en vigueur le 21 février 1990. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire de l'instrument original et des ratifications et adhésions.

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date du dépôt de l'instrument
Argentine	14/08/87	RA 11/03/90	06/12/90
Bolivie	14/08/87		
Brésil	14/08/87		
Canada		AD 06/04/89	18/05/89
Chili	14/08/87		
Colombie	14/08/87		
Guatemala		AD 05/12/89	22/01/90
Haïti	14/08/87		
Mexique		AD 13/03/89	21/06/89
Paraguay	07/09/95	RA 24/05/95	15/09/95
Panama	09/04/02	RA 03/02/03	27/03/03
Pérou	14/08/87		
Suriname	14/08/87		
États-Unis	14/08/87	AC 21/02/91	20/03/91
Trinité-et-Tobago		AD 13/07/01	16/08/01
Uruguay	14/08/87		
Venezuela		AD 14/10/88	30/11/88

RA= ratification

AC= acceptation

AD= adhésion

Les signatures non assujetties à la ratification, l'approbation ou l'acceptation (en vertu de l'alinéa *a* de l'article 7 et de l'article 10 de la Convention, ces États sont parties à cet instrument) sont: l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Chili, Haïti, le Pérou et le Suriname.

Les signatures assujetties à la ratification, l'approbation ou l'acceptation (en vertu de l'alinéa *b* de l'article 7 de la Convention) sont: les États-Unis et l'Uruguay.

8.2 Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA)

Cette Convention a été approuvée par la Deuxième réunion du Comité exécutif permanent de la CITEL en décembre 1994 (COM/CITEL RES.5 (II-94). Elle a été adoptée ultérieurement à Montrouis (Haïti) à l'occasion de la Vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale (AG/RES. 1316 (XXV-O/95).

Cette Convention autorise le fonctionnement temporaire de stations de radio amateur dans un État membre par des détenteurs de permis PIRA délivrés par un autre État membre, sans autre formalité. Tout État membre peut délivrer à ses citoyens un permis d'opérer dans d'autres États membres. La Convention PIRA est entrée en vigueur le 23 février 1996. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire des instruments de ratification (RA), d'acceptation (AC) et d'adhésion (AD).

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date du dépôt de l'instrument
Argentine		AD 29/01/97	03/03/97
Brésil	24/01/97	RA 19/08/99	28/09/99
Canada	27/09/95	AC 27/09/95	27/09/95
El Salvador	18/03/99		
Pérou	15/09/95	RA 28/12/95	24/01/96
États-Unis	08/06/95		
Uruguay	08/06/95		
Venezuela	05/02/95		

8.3 Protocole d'amendement à la Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA)

Dans sa résolution AG/RES. 1947 (XXXIII-O/03), la Troisième Assemblée de la CITEL a approuvé un Protocole relatif à la Convention sur le PIRA dans le but d'octroyer aux titulaires de permis d'opérateurs radio amateur des États membres de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT) qui ont mis en application la Recommandation "Permis CEPT d'opérateur radio amateur" (T/R 61-01) les mêmes droits et privilèges accordés aux titulaires du permis PIRA dans les États membres de la CITEL qui deviennent parties au Protocole, à condition que la CEPT octroie à tous les titulaires du permis PIRA les mêmes droits et privilèges dont jouissent les titulaires du permis CEPT d'opérateurs radio amateur dans les États membres de la CEPT qui ont mis en œuvre la Recommandation précitée.

Cette nouvelle procédure réduira la charge de travail des pays et, par conséquent, les coûts y afférents et revêtra une importance fondamentale, notamment dans les situations d'urgence. Ce protocole n'a pas encore reçu de signatures.

9. ACTIVITÉS DE FORMATION MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL/OEA

L'accroissement du nombre d'organismes de réglementation dans les États membres a transformé l'assistance qui leur est prêtée sous forme d'activités de formation en une composante prioritaire des interventions de la CITEL. La CITEL a actuellement 11 Centres régionaux de formation répartis dans la région et elle travaille en étroite collaboration avec le Centre d'excellence de l'UIT pour les Amériques. Pendant l'année 2003, la Commission interaméricaine des télécommunications, conformément aux dispositions de la résolution COM/CITEL RES. 142 (XII-02), a parrainé 6 cours en utilisant les ressources du budget alloué aux bourses pour l'année 2003:

Cours	Offert par	Date et lieu	Date limite pour la présentation des candidatures	Nombre de bourses octroyées	Langue
Réglementation des nouveaux services et des applications IP	Institut national de recherche et de formation dans le domaine des télécommunications du Pérou (INICTEL) à travers le Centre d'excellence de la région Amériques de l'UIT	Enseignement à distance 28 avril- 5 juillet 2003 1 ^{er} septembre-8 novembre 2003	11 avril 2003 et 8 août 2003	42 bourses octroyées	Espagnol et anglais
Interconnexion des réseaux (premier niveau)	Association des ingénieurs de Colombie (ACIEM) à travers le Centre d'excellence de la région Amériques de l'UIT	Enseignement à distance 19 mai-11 juillet 2003	25 avril 2003	24 bourses octroyées (5 par ACIEM)	Espagnol et anglais
Réseaux de télécommunications pour non ingénieurs	Commission technique des télécommunications d'Amérique centrale (COMTELCA) à travers le Centre d'excellence de la région Amériques de l'UIT	Enseignement à distance 14 juillet-19 septembre	15 août 2003	35 bourses octroyées	Espagnol seulement
Interconnexion des réseaux (deuxième niveau)	Association d'ingénieurs de Colombie (ACIEM) à travers le Centre d'excellence de la région Amériques de l'UIT	Enseignement à distance 22 septembre-31 octobre 2003	12 septembre 2003	30 bourses octroyées	Espagnol et anglais
Planification des réseaux mobiles	Faculté d'ingénierie de l'Université catholique de l'Uruguay à travers le Centre d'excellence de la région Amériques de l'UIT	Enseignement à distance 29 septembre-22 novembre 2003	19 septembre 2003	45 bourses octroyées	Espagnol
Gestion du spectre, en particulier les services spatiaux	Centre d'excellence de la région Amériques de l'UIT	Enseignement à distance 8 mars-10 avril 2004	8 décembre 2003	80 bourses offertes	Espagnol seulement

En outre, le Programme 2003 de bourses de formation professionnelle de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) a permis de dispenser les cours

énumérés ci-dessous et qui ont été sélectionnés par la CITEL compte tenu des besoins prioritaires de formation des pays de la région.

Cours	Offert par	Date et lieu	Date limite pour la présentation des candidatures	Nombre de bourses	Langue
Questions relatives à la réglementation et à la privatisation dans le domaine des télécommunications	USTII/Commission fédérale des communications (FCC)	Washington, D.C., EUA 31 octobre-7 novembre	15 septembre 2003	4 bourses octroyées	Seulement anglais (cours réservé aux candidats des pays des Caraïbes)
Planification de la stratégie et du commerce des télécommunications	Centre d'excellence de la région Amériques de l'UIT	Costa Rica 3-7 novembre 2003	3 octobre 2003	16 bourses octroyées	Seulement espagnol
Analyse des prix et coûts des télécommunications	Commission fédérale des télécommunications (COFETEL) du Mexique	México DF, Mexique	30 septembre 2003	4 bourses octroyées	Seulement espagnol

État récapitulatif des bourses octroyées en 2003:

PAYS	COURS INICTEL 1	COURS ACIEM 1	COMTELCA	COURS INICTEL 2	COURS USTTI	COURS UCU	COURS COFETEL	COURS ACIEM 2	COURS UIT	TOTAL
ANTIGUA-ET-BARBUDA	1									1
ARGENTINE	1	4 ¹	3					4	2	14
BAHAMAS (COMMONWEALTH DES)										0
BARBADE	3	1		1		2		2		9
BÉLIZE										0
BOLIVIE				2		4		2	2	10
BRÉSIL			5	1		5		2 ²		13
CANADÁ										0
CHILI			1			1				2
COLOMBIE	2		5 ²	1		5	0 ²		1	14
COSTA RICA	1		2				0 ²			4
DOMINIQUE (COMMONWEALTH DE)	1									1
ÉQUATEUR	3	4 ¹	2			6	1		2	18
EL SALVADOR	2	2	6			1			1	12

1. ACIEM a gracieusement offert cinq bourses. Ce nombre correspond au nombre réel de bourses octroyées, mais dans ce cas la personne sélectionnée n'a pas accepté la bourse.
2. Ce nombre correspond au nombre réel de bourses octroyées, mais dans ce cas la personne sélectionnée n'a pas accepté la bourse.

PAYS	COURS INICTEL 1	COURS ACIEM 1	COMTELCA	COURS INICTEL 2	COURS USTTI	COURS UCU	COURS COFETEL	COURS ACIEM 2	COURS UIT	TOTAL
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE										0
GRENADE								2		2
GUATEMALA	1					1			1	3
GUYANA				1		1		0 ²		2
HAÏTÍ										0
HONDURAS	1	1	1			5	1	3		12
JAMAÏQUE	1	2 ¹			2	2				7
MÉXIQUE	2		4							6
NICARAGUA	3			2			1	7		13
PANAMÁ		1	1			2	1	1	1	7
PARAGUAY	1	4 ¹	1	1		3		2		12
PÉROU		1				3			2	6
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	1	1				1			2	5
SAINT-KITTS-ET-NEVIS										0
SAINTE- LUCIE										0
SAINT-VINCENT-ET- GRENADINES										0
SURINAME	1			0 ²	2 ²			1		4
TRINITÉ-ET-TOBAGO	1									1
URUGUAY	3	3 ¹	3						1	10
VENEZUELA	1		1	3		3		4	1	13
TOTAL	30	24 ¹	35	12	4	45	4	30	16	200 ²
TOTAL PAYS	19	11 ¹	13	8 ²	2	16	4 ²	11 ²	11	

Au moment de la rédaction du présent rapport, la sélection pour le cours de gestion du spectre, en particulier des services spatiaux, n'avait pas encore eu lieu. Le nombre des bourses s'élève à 80.

Les États membres qui n'ont pas présenté de candidats sont invités à assurer la plus grande diffusion possible des bourses pour que les bienfaits des cours puissent être à la portée de tous dans la région. De même, les États membres sont invités à simplifier les formalités concernant les demandes de bourse de la CITEL.

Pour 2004, le COM/CITEL a approuvé les cours qui ont été offerts pour la première fois en 2003 avec grand succès et qui sont indiqués ci-dessous:

Cours	Offert par	Date et siège	Nombre de bourses	Langue
Réseaux de	Commission technique des	Enseignement à	30	Espagnol

Cours	Offert par	Date et siège	Nombre de bourses	Langue
télécommunications pour non ingénieurs	télécommunications d'Amérique centrale (COMTELCA) à travers le Centre d'excellence de la Région Amériques de l'UIT	distance À déterminer	bourses offertes	seulement
Interconnexion des réseaux (deuxième niveau)	Association des ingénieurs de Colombie (ACIEM) à travers le Centre d'excellence de la Région Amériques de l'UIT	Enseignement à distance À déterminer	30 bourses offertes	Anglais seulement
Planification des réseaux mobiles	Faculté d'ingénierie de l'Université catholique de l'Uruguay à travers le Centre d'excellence de la Région Amériques de l'UIT	Enseignement à distance À déterminer	30 bourses offertes	Espagnol et anglais

Par ailleurs, compte tenu des besoins prioritaires de formation de la région, les cours figurant ci-dessous ont été sélectionnés pour être présentés au Programme 2004 de bourses de formation professionnelle de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD):

Cours	Offert par
Réseaux de la nouvelle génération	UIT
Gestion des projets	UIT (ANTEL Uruguay)
Technologies de VoIP	UIT (ICE Costa Rica)
Get de e-business	UIT (ICE Costa Rica)
Coût et évaluation de projets de services du réseau avec application à la prise de décisions	UCUDAL
Analyse des prix et coûts des services de télécommunications	COFETEL
Stratégies de négociation	ACIEM
Réglementation dans le secteur des télécommunications	INICTEL
Nouvelles technologies pour la radiodiffusion	USTTI

10. BUDGET DE LA CITEL

10.1 Budget et exécution pour 2003

	Allocation initiale	Allocation modifiée	Dépenses au 31/12/03
Voyages	20.4	17.6	43.9
Préparation de documents	2.1	2.1	1.5
Équipement et fournitures de bureau	11.2	10.2	23.1
Bâtiment et entretien	41.3	42.3	30.0
Traducteurs, interprètes, personnel de	109.1	100.3	63.4

soutien			
Autres	8.7	6.7	17.3
Total partiel	192.8	179.2	179.2
Personnel du Secrétariat exécutif	501.8	466.7	466.7
TOTAL	694.6	645.9	645.9

10.2 Budget pour 2004

À sa XXXIII^e Session ordinaire qui a eu lieu en juin 2003, l'Assemblée générale de l'OEA a approuvé pour 2004 une allocation de EU\$593,8 de son Fonds ordinaire en faveur de la CITEL.

	Allocation pour 2003 en EU\$	Allocation pour 2004 en EU\$	Variation en pourcentage entre les budgets 2003 et 2004
Dépenses de personnel	466.7	451.3	
Dépenses au titre des activités	179.2	142.5	
TOTAL	645.9	593.8	9.19

10.3 Budget au titre des bourses

Un montant de EU\$46 700 a été alloué à la CITEL au titre des bourses en 2003. Il a servi à financer 195 bourses qui ont été octroyées, tandis que 80 bourses n'avaient pas encore été attribuées au moment de la rédaction du présent rapport. De plus, 25 bourses de voyage ont été financées sur le budget affecté à la formation professionnelle de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD).

Un montant de EU\$4080 correspondant au fonds d'amorçage de 2002 et un montant de EU\$5652,50 correspondant au fonds d'amorçage de 2003 ont été recueillis. Ce montant doit être confirmé car les Centres n'ayant pas reçu la totalité des versements au moment de la rédaction du présent rapport, il pourrait être modifié.

10.4 Fonds externes

Toute entité exécutrice ou toute organisation scientifique ou industrielle reconnue peut, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITEL, être Membre associé d'un Comité consultatif permanent. Les demandes des entités qui souhaitent devenir membres d'un CCP sont acheminées par l'État membre accompagné d'un avis exprimant l'unité de contribution choisie. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la valeur de l'unité de contribution équivaut à EU\$2 500.

Au 31 décembre 2003, la CITEL a reçu de ses Membres associés un montant total de EU\$259 593 réparti de la façon suivante:

	CCP.I	CCP.II
2003	92 255	140 478
1995 – 2001	7 990	18 870
TOTAL:	100 245	159 348

Pour 2003, le montant total des contributions non encore versées s'élève à EU\$135 498:

	CCP.I	CCP.II
2003	52 672	82 826

La CITELE a 187 Membres associés. Nous souhaitons souligner qu'il existe des arriérés de paiement au titre des contributions pour la période allant de 1995 à 2002:

	CCP.I	CCP.II	TOTAL
1995-2002	141 973	219 841	361 814

Le tableau ci-dessous reprend en détail, au 31 décembre 2003, l'utilisation des fonds externes par chaque CCP exprimée en dollars des États-Unis:

COMITÉ	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
CCP.I			
Report au 1/1/03	55 161		
Recettes au 31/12/03	100 245		
Contribution UIT	<u>10 642</u>		
Total partiel	166 048	148 998	17 050
CCP.II			
Report au 1/1/03	59 455		
Recettes au 31/12/03	159 348		
Contribution UIT	<u>9 482</u>		
Total partiel	228 285	170 829	57 456
TOTAL	394 333	319 833	74 500

11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITELE POUR 2004

RÉUNION	DATE	SIÈGE
IV Réunion du CCP.I	16-19 mars 2004	Quito, Équateur
III Réunion du CCP.II	29 mars-1 ^{er} avril 2004	Caracas, Venezuela

RÉUNION	DATE	SIÈGE
XII Réunion du Groupe de travail chargé de la préparation des réunions du Conseil de l'UIT	24-28 mai 2004 Durant la réunion du Comité de coordination	Washington, D.C. États-Unis
IV Réunion du Groupe de travail chargé de la préparation des Conférences	24-28 mai 2004 Durant la réunion du Comité de coordination	Washington, D.C. États-Unis
Xe Réunion du Comité de coordination	24-28 mai 2004 Durant la réunion du Comité de coordination	Washington, D.C. États-Unis
Réunion du Groupe de travail chargé de la préparation de l'Assemblée mondiale de normalisation	24-28 mai 2004 Durant la réunion du Comité de coordination	Washington, D.C. États-Unis
XIIIe Réunion du Groupe de travail chargé de la préparation de la réunion du Conseil de l'UIT	9-18 juin 2004	Genève, Suisse
Ve Réunion du CCP.I	3-6 août 2004	Asunción, Paraguay
IVe Réunion du CCP.II	Novembre 2004	À confirmer
XIVe Réunion du COM/CITEL	30 novembre-3 décembre 2004	Argentine
XIVe Réunion du Groupe de travail chargé de la préparation des réunions du Conseil de l'UIT	30 novembre-3 décembre 2004 Durant la réunion du COM/CITEL	Argentine
Ve Réunion du Groupe de travail chargé de la préparation des Conférences	30 novembre-3 décembre 2004 Durant la réunion du COM/CITEL	Argentine

12. RÉOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA

On trouvera ci-dessous un projet de résolution que la CITEL souhaite présenter à la Session ordinaire de l'Assemblée générale en 2004.

PROJET DE RÉOLUTION AG/RES. XXX (XXXIV-O/04) SOUTIEN ET SUIVI DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU la résolution AG/RES. 1945 (XXXIII-O/03) qui demande à la CITEL de soumettre un rapport d'activité à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième Session ordinaire,

TENANT COMPTE:

De l'article 33 de la Charte de l'OEA, selon lequel "le développement est une responsabilité primordiale de chaque pays; il doit être un processus intégral permanent visant à la création d'un ordre économique et social juste, qui permette et favorise le plein épanouissement de la personne humaine";

Des engagements énoncés dans le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, qui a eu lieu dans la ville de Québec, concernant les télécommunications,

Du fait que la CITEL est le forum interaméricain principal pour le dialogue sur les questions de télécommunications et qu'elle fait fonction de catalyseur du renforcement de l'association entre les gouvernements et le secteur privé et d'organe de coordination de l'exécution des mandats émanant du processus des Sommets des Amériques dans son domaine de compétence,

De l'importance que revêtent les télécommunications en tant que thème touchant le développement social et économique;

Du fait qu'il est nécessaire d'encourager les États membres à participer plus activement à la formulation des politiques et à l'élaboration et à l'exécution des programmes, projets et activités de coopération prioritaires,

RECONNAISSANT que la CITEL devrait exploiter les avantages découlant de la nature multilatérale de l'OEA, à laquelle participent des pays ayant différents niveaux de développement et d'expérience, et dans laquelle convergent le dialogue politique et la coopération technique;

CONSIDÉRANT:

Que les activités principales de la CITELE en 2003 ont consisté à:

Offrir des programmes de formation appropriés aux spécialistes des télécommunications des pays du Continent américain dans des centres de formation agréés dans la région et, en particulier, dans le Centre d'excellence de la Région Amériques de l'Union internationale des télécommunications (UIT),

Publier un livre sur la télésanté dans les Amériques en coopération avec l'UIT et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), lequel recommande des politiques et stratégies qui seront adoptées par les États membres de l'OEA pour élargir l'accès aux services de santé à un plus grand nombre d'individus et améliorer la qualité de ces services,

Approuver plusieurs recommandations sur, notamment, les orientations relatives à l'interconnexion, au service/à l'accès universel, à la coordination des normes appropriées pour garantir l'interopérabilité et l'adoption opportune des technologies, l'harmonisation du spectre et de nouveaux services,

Organiser divers séminaires et ateliers portant sur des thèmes prioritaires pour les pays, tels que l'accès aux services à large bande par satellite, l'Accord de reconnaissance mutuelle pour évaluer la conformité des équipements de télécommunications et de l'accès sans fil,

Présenter une vision harmonisée dans la région, moyennant la formulation de propositions interaméricaines à la Conférence mondiale de radiocommunications et en 2004, à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications,

CONSIDÉRANT AUSSI:

Que dans la résolution AG/RES. 1947 (XXXIII-O/03) elle a adopté le Protocole d'amendement à la Convention sur le permis international d'opérateurs radio amateur,

DÉCIDE:

1. de rendre hommage et d'apporter son appui au rôle important que joue la Commission interaméricaine des télécommunications (CITELE) dans toutes les questions de télécommunications et évaluer les progrès réalisés dans l'exécution des mandats émanés du Sommet dans le domaine des télécommunications et, en particulier, de la connectivité;

2. d'inviter instamment les États membres à devenir parties à la Convention interaméricaine sur le permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA) et à son Protocole d'amendement.

3. de charger la CITELE de continuer à évaluer les mécanismes visant à encourager la participation active de tous les États membres de l'OEA à ses activités;

4. d'inviter instamment les États membres de l'OEA à diffuser et à encourager l'application des recommandations de la Commission interaméricaine des télécommunications.

5. de demander à la CITEEL de présenter un rapport d'activité à l'Assemblée générale pendant sa trente-cinquième Session ordinaire.

ANNEXES

- A. Membres associés.**
- B. Titres des résolutions, recommandations et décisions approuvées en 2003.**

**ANNEXE A
MEMBRES ASSOCIÉS**

PAYS	NOM DE L'ENTREPRISE	CCP.I	CCP.II
ARGENTINE	AT&T S.A. ARGENTINE	1.0	1.0
ARGENTINE	ASOCIACION DE RADIOFUSORAS PRIVADAS ARGENTINES – A.R.P.A.		1.0
ARGENTINE	CAMARA ARGENTINE DE TELEFONIA Y AFINES	1.0	
ARGENTINE	COMPAÑIA DE TELEFONOS DEL INTERIOR S.A.	1.0	1.0
ARGENTINE	COMPAÑIA ERICSSON S.A.C.I.	1.0	1.0
ARGENTINE	EXPERT TELECOMUNICACIONES DE ARGENTINA S.A.		1.0
ARGENTINE	GAUSS S.A.	1.0	
ARGENTINE	METROCED TELECOMUNICACIONES S.A.	1.0	1.0
ARGENTINE	MOTOROLA de ARGENTINA S.A.		1.0
ARGENTINE	MOVICOM BELLSOUTH	1.0	1.0
ARGENTINE	NORTEL NETWORKS DE ARGENTINA S.A.		1.0
ARGENTINE	SIEMENS S.A.	1.0	1.0
ARGENTINE	SKY STATION INTERNATIONAL		1.0
ARGENTINE	TELECOM PERSONAL S.A.	1.0	1.0
ARGENTINE	TELEFONICA ARGENTINA	1.0	1.0
ARGENTINE	TELINTAR S.A.	1.0	1.0
ARGENTINE	WORLDSPACE ARGENTINA		1.0
ARGENTINE	VIDEO CABLE COMUNICACIÓN S.A.	1.0	1.0
ARGENTINE	WINSTAR ARGENTINA S.A.		1.0
ARGENTINE	THALES SPECTRUM DE ARGENTINA		1.0
ARGENTINE	GLOBAL CROSSING LTD.	1.0	1.0
BRÉSIL	MARCONI COMMUNICATIONS TELEMULTI LTDA.		1.0
BRÉSIL	ERICSSON TELECOMUNICACOES S.A.	1.0	1.0
BRÉSIL	LUCENT TECHNOLOGIES NETWORK SYSTEMS DO BRÉSIL LTDA.		3.0
BRÉSIL	MOTOROLA DO BRASIL		1.0
BRÉSIL	NEC DO BRASIL S.A.	1.0	1.0
BRÉSIL	QUALCOMM DO BRASIL S.A.	1.0	1.0
BRÉSIL	SIEMENS LTDA.	1.0	1.0
BRÉSIL	EMPRESA BRASILEIRA DE TELECOMUNICACOES – EMBRATEL	1.0	1.0

BRÉSIL	NOKIA DO BRASIL LTDA.	1.0	1.0
BRÉSIL	SCHMID TELECOM BRASIL	1.0	
BRÉSIL	SOCIEDADE BRASILEIRA DE ENGENHARIA DE TELEVISÃO E TELECOMUNICAÇÕES		1.0
BRÉSIL	LORAL SKYNET DO BRASIL		1.0
BRÉSIL	STAR ONE		1.0
BRÉSIL	BRASIL TELECOM		1.0
BRÉSIL	NEXTEL TELECOMUNICACOES LTDA.	1.0	1.0
BRÉSIL	HISPAMAR LTDA.		1.0
CANADA	NORTEL NETWORKS	1.0	1.0
CANADA	SPECTROCAN		1.0
CANADA	TELESAT CANADA		1.0
CHILI	ENTEL PCS TELECOMUNICACIONES S.A.	1.0	1.0
CHILI	SMARTCOM PCS		1.0
COLOMBIE	ANDESAT S.A. E.M.A.		1.0
COLOMBIE	CELOMOVIL S.A.	1.0	1.0
COLOMBIE	EMPRESAS MUNICIPALES DE CALI - EMCALI		1.0
COLOMBIE	EMPRESA DE TELECOMUNICACIONES DE BOGOTA S.A.E.S.P.	1.0	1.0
COLOMBIE	TELECOM - EMPRESA NACIONAL DE TELECOMUNICACIONES	1.0	1.0
COLOMBIE	EMPRESAS PUBLICAS DE MEDELLIN E.S.P.	1.0	1.0
COLOMBIE	ERICSSON DE COLOMBIA S.A.	1.0	1.0
COLOMBIE	ASOCIACION DE LA INDUSTRIA CELULAR DE COLOMBIA - ASOCEL	1.0	1.0
COSTA RICA	MOTOROLA DE COSTA RICA S.A.		1.0
ÉQUATEUR	ERICSSON DEL ECUADOR C.A.	1.0	1.0
ÉQUATEUR	EMPRESA PUBLICA MUNICIPAL DE TELEFONOS, AGUA POTABLE Y ALCANTARILLA - ETAPA	1.0	
ÉQUATEUR	IRIDIUM DEL ECUADOR	1.0	
ÉQUATEUR	MOTOROLA DEL ECUADOR		1.0
ÉQUATEUR	OTECAL/BELLSOUTH		1.0
ÉQUATEUR	PACIFICTEL S.A.	1.0	
ÉQUATEUR	ORGANIZACION DE ASOCIACION Y EMPRESAS DE TELEVISION PAGADAS DE IBEROAMÉRICA - TEPAL		1.0
GUATEMALA	TELECOMUNICACIONES DE GUATEMALA - TELGUA	1.0	1.0
MEXIQUE	ALCATEL INDETEL INDUSTRIA DE TELECOMUNICACION S.A. DE C.V.		2.0
MEXIQUE	GLOBALSTAR DE MEXICO		1.0
MEXIQUE	GRUPO IUSACEL CELULAR, S.A. DE C.V.	1.0	1.0
MEXIQUE	IMPSAT, S.A. DE C.V.		1.0
MEXIQUE	IRIDIUM DE MEXICO, S.A. DE C.V.		1.0
MEXIQUE	LEO ONE PANAMERICANA S.A. de C.V.		1.0
MEXIQUE	LUCENT TECHNOLOGIES DE MEXICO, S.A. de	1.0	1.0

	C.V.		
MEXIQUE	MOTOROLA DE MEXICO		1.0
MEXIQUE	NEC DE MEXICO S.A. DE C.V.	1.0	1.0
MEXIQUE	NORTEL NETWORKS DE MEXICO, S.A. de C.V.		1.0
MEXIQUE	PEGASO PCS, S.A. de C.V		1.0
MEXIQUE	SATELITES MEXICANOS S.A. DE C.V. (SATMEX)		1.0
MEXIQUE	ERICSSON TELECOM S.A. DE C.V.	1.5	1.5
MEXIQUE	QUALCOMM WIRELESS SERVICES MEXICO S.A. de C.V.	1.0	1.0
MEXIQUE	NEXTEL DE MEXICO, S.A. de C.V.		1.0
MEXIQUE	AVAYA COMMUNICATION DE MEXICO, S.A. de C.V.	1.0	
NICARAGUA	ENITEL-EMPRESA NICARAGUENSE DE TELECOMUNICACIONES	1.0	
PANAMA	CABLE & WIRELESS DE PANAMA S.A.	1.0	
PANAMA	BUSINESS CONSULTING INTERNATIONAL		1.0
PARAGUAY	TELEFONICA CELULAR PARAGUAY S.A. - TELECEL S.A.	1.0	1.0
PARAGUAY	COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A. – COPACO S.A.	1.0	1.0
PÉROU	TELEFONICA DEL PERU S.A.	1.0	1.0
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	CODETEL	1.0	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	ALL AMERICA CABLES & RADIO, INC. / CENTENNIAL DOMINICANA	1.0	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	ORANGE DOMINICANA		1.0
ÉTATS-UNIS	VERIZON COMMUNICATIONS	1.0	1.0
ÉTATS-UNIS	MOTOROLA INC.		1.0
ÉTATS-UNIS	NORTEL NETWORKS CORP.	1.0	1.0
ÉTATS-UNIS	WORLD SPACE, INC.		1.0
ÉTATS-UNIS	BELLSOUTH CORPORATION	1.0	1.0
ÉTATS-UNIS	CISCO SYSTEMS INC.	1.0	
ÉTATS-UNIS	COMMITTEE T-1	1.0	
ÉTATS-UNIS	FINAL ANALYSIS COMMUNICATIONS SERVICES, INC.		1.0
ÉTATS-UNIS	GLOBAL ONE	1.0	
ÉTATS-UNIS	HUGHES ELECTRONICS CORPORATION		1.0
ÉTATS-UNIS	ICG SATELLITE SERVICES, INC.		1.0
ÉTATS-UNIS	IRIDIUM SATELLITE LCC		1.0
ÉTATS-UNIS	LEO ONE USA		1.0
ÉTATS-UNIS	LOCKHEED-MARTIN CORPORATION		1.0
ÉTATS-UNIS	LORAL SPACE & COMMUNICATIONS, INC. – LORA		1.0
ÉTATS-UNIS	LUCENT TECHNOLOGIES	1.0	1.0
ÉTATS-UNIS	WORLD COM	1.0	1.0

ÉTATS-UNIS	NOKIA, INC.	1.0	1.0
ÉTATS-UNIS	ORBCOMM GLOBAL, LP.		1.0
ÉTATS-UNIS	PANAMSAT CORPORATION		1.0
ÉTATS-UNIS	QUALCOM, INC	1.0	1.0
ÉTATS-UNIS	SKY BRIDGE L.L.C.		1.0
ÉTATS-UNIS	SKY STATION INTERNATIONAL, INC.		1.0
ÉTATS-UNIS	SOUTHWESTERN BELL CORPORATION	1.0	
ÉTATS-UNIS	SPECTRA POINT	1.0	1.0
ÉTATS-UNIS	TELEDESIC LLC		1.0
ÉTATS-UNIS	ERICSSON INCORPORATED	1.0	2.0
ÉTATS-UNIS	TELECOMMUNICATION AND INFORMATION POLICY INSTITUTE –TIA	1.0	1.0
ÉTATS-UNIS	BELLSOUTH INTERNATIONAL	1.0	
ÉTATS-UNIS	ARRAYCOMM, INC.	1.0	1.0
ÉTATS-UNIS	CDMA DEVELOPMENT GROUP		1.0
ÉTATS-UNIS	WINSTAR COMMUNICATIONS, INC.		1.0
ÉTATS-UNIS	ITT INDUSTRIES		1.0
ÉTATS-UNIS	THE BOEING COMPANY		1.0
ÉTATS-UNIS	NEW SKIES NETWORKS, INC.		1.0
ÉTATS-UNIS	CLARENT CORPORATION	1.0	
ÉTATS-UNIS	TELE GEOGRAPHY, INC.	1.0	
ÉTATS-UNIS	NEUSTAR, INC.	1.0	
ÉTATS-UNIS	INTELSAT GLOBAL SERVICES CORPORATION	1.0	1.0
ÉTATS-UNIS	ZENITH ELECTRONICS CORPORATION		1.0
ÉTATS-UNIS	ADVANCED TELEVISION SYSTEMS COMMITTEE – ATSC		1.0
ÉTATS-UNIS	3G AMERICAS	1.0	1.0
ÉTATS-UNIS	AGERE SYSTEMS		1.0
ÉTATS-UNIS	TERABEAM CORPORATION		1.0
ÉTATS-UNIS	MICROSOFT CORPORATION		1.0
ÉTATS-UNIS	CYPCA TELECOM, INC.		1.0
VENEZUELA	COMPAÑÍA ANONIMA NACIONAL TELEFONOS – CANTV	1.0	1.0
VENEZUELA	TELECOMUNICACIONES IMPSAT S.A.		1.0
VENEZUELA	COMPAÑIA ERICSSON S.A.	2.0	
VENEZUELA	MOTOROLA DE VENEZUELA		1.0
VENEZUELA	TELCEL C.A.	1.0	1.0
VENEZUELA	ALCATEL DE VENEZUELA C.A.	1.0	1.0
VENEZUELA	TE.SA.M DE VENEZUELA C.A.		1.0

ANNEXE B
TITRES DES RÉSOLUTIONS, RECOMMANDATIONS
ET DÉCISIONS APPROUVÉES EN 2003

(au 31 décembre 2003)

B.1 COMITÉ DIRECTEUR PERMANENT DE LA CITEL

RÉSOLUTIONS

COM/CITEL RES. 155 (XIII-03)	Cotisations des membres associés au titre de leur affiliation
COM/CITEL RES. 156 (XIII-03)	Cybersécurité
COM/CITEL RES. 157 (XIII-03)	Participation accrue des administrations de la CITEL
COM/CITEL RES. 158 (XIII-03)	Travaux préparatoires de la CITEL pour les conférences et réunions de l'UIT dans le cadre du mandat du groupe de travail chargé de la préparation des conférences
COM/CITEL RES. 159 (XIII-03)	Approbation du programme des cours qui seront donnés par la CITEL pendant l'année
COM/CITEL RES. 160 (XIII-03)	Promotion de l'égalité des sexes
COM/CITEL RES. 161 (XIII-03)	Incorporation de paramètres ou d'indicateurs de performance dans le plan stratégique de la CITEL
COM/CITEL RES. 162 (XIII-03)	Modification du mandat du groupe de travail chargé de la préparation des réunions du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT)
COM/CITEL RES. 163 (XIII-03)	Mise à jour du livre bleu sur les Politiques générales des télécommunications pour les Amériques
COM/CITEL RES. 164 (XIII-03)	Projet d'ordre du jour, lieu et date de la XIVe réunion du COM/CITEL
COM/CITEL RES. 165 (XIII-03)	Activités de la CITEL fondées sur les résultats de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information
COM/CITEL RES. 166 (XIII-03)	Livre sur la télésanté dans les Amériques
COM/CITEL RES. 167 (XIII-03)	Demande de Motorola États-Unis d'exemption des cotisations des années 2000-2003 pour ses filiales et anciens membres associés Motorola Argentine, Motorola Costa Rica et Motorola Équateur
COM/CITEL RES. 168 (XIII-03)	Principes relatifs à la tenue de séminaires
COM/CITEL RES. 169 (XIII-03)	Coopération entre l'Unité du développement durable et de l'environnement du Secrétariat général de l'OEA et la CITEL pour la réduction de la vulnérabilité du secteur des télécommunications face aux catastrophes naturelles
COM/CITEL RES. 170 (XIII-03)	Suivi de l'étude des opérations du Secrétariat général de l'OEA
COM/CITEL RES. 171 (XIII-03)	Préparation d'un rapport sur la mise en oeuvre des mandats émanés du Troisième Sommet des Amériques
COM/CITEL RES. 172 (XIII-03)	Approbation du programme d'activités pour 2004

RECOMMANDATIONS

COM/CITEL REC. 7 (XIII-03) Coordination des activités de formation avec le Centre d'excellence pour la Région Amériques de l'UIT

DÉCISIONS

COM/CITEL DEC. 33 (XIII-03) Sans titre
COM/CITEL DEC. 34 (XIII-03) Sans titre
COM/CITEL DEC. 35 (XIII-03) Sans titre
COM/CITEL DEC. 36 (XIII-03) Sans titre
COM/CITEL DEC. 37 (XIII-03) Sans titre
COM/CITEL DEC. 38 (XIII-03) Sans titre
COM/CITEL DEC. 39 (XIII-03) Sans titre
COM/CITEL DEC. 40 (XIII-03) Sans titre

B.2 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT I

RÉSOLUTIONS

CCP.I/RES.13 (II-03) Ordre du jour, siège et date de la IIIe Réunion du CCP. I

CCP.I/RES.14 (II-03) Réflexions sur les télécommunications dans le cadre de l'accord en cours d'élaboration relatif à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)

CCP.I/RES.15 (II-03) Procédure de détermination de projets de développement des Communautés autochtones

CCP.I/RES.16 (II-03) Approbation d'une activité conjointe UIT/CITEL/secteur privé

CCP.I/RES.17 (II-03) Création d'un Dossier technique sur les normes des réseaux de la prochaine génération

CCP.I/RES.18 (II-03) Constitution de Groupes de rapporteurs dans le Groupe de travail sur la coordination des normes

CCP.I/RES. 19 (II-03) Noms de domaine d'INTERNET

CCP.I/RES. 20 (II-03) Sécurité du cyberspace

CCP.I/RES. 21 (II-03) Technologies et services pour l'accès à large bande

CCP.I/RES. 22 (II-03) Services avancés

CCP.I/RES. 23 (II-03) Activités régionales de préparation de l'AMNT-2004

CCP.I/RES. 24 (III-03) Livre sur la télémédecine dans les Amériques

CCP.I/RES. 25 (III-03) Adoption de la nouvelle proposition de recommandation de la série Y.2000 du SG-13 de l'UIT-T sur les réseaux de la prochaine génération

CCP.I/RES. 26 (III-03) Adoption de la question 19/2 de l'UIT- D: "Stratégie de migration des réseaux à commutation de circuits vers des réseaux à commutation par paquets" et de la question 20/2 de l'UIT-D "Examen des technologies d'accès pour les communications à large bande"

CCP.I/RES. 27 (III-03) Réseau coeur construit à partir de ANSI-41 avec réseau d'accès CDMA2000

<u>CCP.I/RES. 28 (III-03)</u>	<u>Réseau central de l'UMTS établi à partir du GSM avec réseau d'accès UTRAN</u>
<u>CCP.I/RES. 29 (III-03)</u>	<u>Mise à jour du calendrier de participation des États membres à l'ARM interaméricain et incorporation d'annexes d'information dans le système d'administration des ARM</u>
<u>CCP.I/RES. 30 (III-03)</u>	<u>Élargissement de la portée du Livre jaune sur les processus de certification "Livre jaune sur les processus d'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications dans les Amériques"</u>
<u>CCP.I/RES. 31 (III-03)</u>	<u>Présentation des propositions interaméricaines à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-2004)</u>
<u>CCP.I/RES. 32 (III-03)</u>	<u>Projet d'ordre du jour de la IVe réunion du CCP.I</u>
<u>CCP.I/RES. 33 (III-03)</u>	<u>Projet de calendrier du CCP.I pour 2004</u>
<u>CCP.I/RES. 34 (III-03)</u>	<u>Projet de calendrier du groupe de travail chargé de la préparation de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications pour 2004</u>
<u>CCP.I/RES. 35 (III-03)</u>	<u>Sécurité cybernétique</u>
<u>CCP.I/RES. 36 (III-03)</u>	<u>Atelier sur les aspects économiques des télécommunications</u>
<u>CCP.I/RES. 37 (III-03)</u>	<u>Mise à jour du document concernant les directives et pratiques de la CITELE pour la réglementation de l'interconnexion</u>
<u>CCP.I/RES. 38 (III-03)</u>	<u>Élaboration d'une étude sur les aspects économiques du service universel dans le cadre des activités du groupe de travail chargé des aspects économiques et principes de tarification</u>
<u>CCP.I/RES. 39 (III-03)</u>	<u>Élaboration d'une étude sur la téléphonie fondée sur le protocole Internet dans le cadre des activités du groupe de travail chargé des aspects économiques et principes de tarification</u>
<u>CCP.I/RES. 40 (III-03)</u>	<u>Termes de référence, programme de travail et procédure pour la préparation des propositions interaméricaines (IAP) pour la Conférence mondiale des télécommunications internationales</u>
<u>CCP.I/RES.41 (III-03)</u>	<u>Insertion du thème Étude et élaboration de stratégies pour la promotion de l'accroissement de l'infrastructure de l'accès local des télécommunications dans les États membres de la CITELE</u>
<u>CCP.I/RES.42 (III-03)</u>	<u>Approbation de la prolongation du délai fixé pour la fin de l'étude intégrale sur la situation des télécommunications des peuples autochtones en Amérique</u>
<u>CCP.I/RES. 43 (III-03)</u>	<u>Ateliers sur la cybersécurité et les réseaux de la prochaine génération de l'UIT-CITELE en 2004</u>

RECOMMANDATIONS

Aucune recommandation n'a été approuvée pendant cette période.

DÉCISIONS

<u>CCP.I/DEC.1(I-03)</u>	Sans titre
<u>CCP.I/DEC.2(II-03)</u>	Sans titre
<u>CCP.I/DEC.3(II-03)</u>	Sans titre
<u>CCP.I/DEC.4(II-03)</u>	Sans titre

CCP.I/DEC.5(III-03)	Sans titre
CCP.I/DEC.6(III-03)	Sans titre
CCP.I/DEC.7(III-03)	Sans titre
CCP.I/DEC.8(III-03)	Sans titre
CCP.I/DEC.9(III-03)	Sans titre
CCP.I/DEC.10(III-03)	Sans titre

B.4 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT II

RÉSOLUTIONS

CCP.II/RES. 1 (I-03)	Établissement d'une infrastructure à large bande par satellite dans les Amériques
CCP.II/RES. 2 (I-03)	Limites de la densité de flux de puissance (dfp) dans les bandes 37,5-40 GHZ pour le service fixe par satellite
CCP.II/RES. 3 (I-03)	<u>Ordre du jour, siège et date de la IIe réunion</u>
CCP.II/RES. 4 (I-03)	Organisation et mandat du CCP.II
CCP.II/RES. 5 (I-03)	Séminaires conjoints de l'AHCIET et de la CITEL sur l'accès sans fil à large bande
CCP.II/RES. 6 (I-03)	Nomination d'un rapporteur chargé de suivre le processus coordonné par l'UIT-R pour l'élaboration d'un rapport sur la distribution du spectre pour le service fixe
<u>CCP.II/RES. 7 (II-03)</u>	<u>Structure du groupe de travail de la CITEL chargé de la préparation des conférences régionales et mondiales de radiocommunications en prévision de la CMR-07</u>
<u>CCP.II/RES. 8 (II-03)</u>	<u>Projet de calendrier des travaux préparatoires de la CITEL pour la CMR-07</u>
<u>CCP.II/RES. 9 (II-03)</u>	<u>Ordre du jour, siège et date de la IIIe réunion</u>
<u>CCP.II/RES.10 (II-03)</u>	<u>Utilisation de stations terrestres à bord de navires (ESV)</u>
<u>CCP.II/RES. 11 (II-03)</u>	<u>Utilité et bien-fondé de l'application du plan d'action du Sommet des Amériques dans lequel est recommandée une norme continentale commune pour la radiodiffusion de la télévision numérique terrestre dans les Amériques</u>
<u>CCP.II/RES. 12 (II-03)</u>	<u>Publication des résultats du séminaire conjoint sur l'accès sans fil à large bande</u>
<u>CCP.II/RES. 13 (II-03)</u>	<u>Manuel d'étude de cas portant sur l'accès à large bande</u>

RECOMMANDATIONS

CCP.II/REC. 1 (I-03)	Création de sites Web interactifs dans les administrations de la CITEL
<u>CCP.II/REC.2 (II-03)</u>	<u>Harmonisation des licences d'exploitation des réseaux du service par satellite pour les GMPCS</u>
<u>CCP.II/REC.3 (II-03)</u>	<u>Signature de la Convention sur le permis international d'opérateurs radio amateur et de son Protocole d'amendement</u>
<u>CCP.II/REC. 4 (II-03)</u>	<u>Applications large bande sans fil dans le service fixe sur la bande de</u>

<u>CCP.II/REC 5 (II-03)</u>	<u>fréquences 57 - 64 GHz</u> <u>Directives relatives à la coordination de l'octroi des licences de zone pour les systèmes fixes d'accès sans fil qui fonctionnent dans les pays voisins</u>
<u>CCP.II/REC. 6 (II-03)</u>	<u>Directives relatives à l'application de règlements nationaux qui facilitent le déploiement de services par satellite, en particulier les services à large bande, dans les Amériques</u>

DÉCISIONS

<u>CCP.II/DEC.1 (I-03)</u>	Sans titre
<u>CCP.II/DEC.2 (I-03)</u>	Sans titre
<u>CCP.II/DEC.3 (I-03)</u>	Sans titre
<u>CCP.II/DEC.4 (I-03)</u>	Sans titre
<u>CCP.II/DEC.5 (I-03)</u>	Sans titre
<u>CCP.II/DEC.6 (II-03)</u>	Sans titre
<u>CCP.II/DEC.7 (II-03)</u>	Sans titre
<u>CCP.II/DEC.8 (II-03)</u>	Sans titre
<u>CCP.II/DEC.9 (II-03)</u>	Sans titre